

PARIS SANTÉ ENVIRONNEMENT

Tous ensemble pour une ville-santé



MAIRIE DE PARIS



PARIS
SANTÉ
ENVIRONNEMENT



PARIS SANTÉ ENVIRONNEMENT

Tous ensemble pour une ville-santé

ÉDITO



Anne Hidalgo

Maire de Paris

Le Plan Parisien de Santé Environnementale est une démarche inédite pour la Ville de Paris.

Notre action en faveur de la santé environnementale n'est certes pas nouvelle. Il y a déjà 6 ans, Paris fut la première collectivité à suivre les recommandations des lanceurs d'alerte et à interdire le bisphénol A des biberons distribués dans les crèches.

Mais ce plan consacre définitivement l'ambition de notre Ville d'activer tous les leviers disponibles pour améliorer la santé de ses habitants. Les villes portent une grande part de responsabilité dans les désordres écologiques actuels, tout en détenant une grande partie des solutions. Elles constituent une échelle d'organisation urbaine, politique et sociale qui fait sens pour leurs habitants, et elles

occupent une place très spécifique dans la mise en mouvement de la société en faveur d'une amélioration de la santé par le cadre de vie.

C'est d'ailleurs parce que je suis convaincue que les villes sont de formidables moteurs de transformation que j'ai souhaité réunir plusieurs centaines de maires du monde entier, pendant les négociations climatiques de décembre dernier, pour consacrer cet extraordinaire pouvoir d'action et affirmer que nous ne nous défilons pas face à nos responsabilités.

Ce Plan s'inscrit donc dans la continuité d'une politique municipale tournée vers une ville plus accueillante, plus respirable, plus verte, plus sportive, plus solidaire, plus engagée et créative. Une ville qui s'attaque directement aux pollutions et nuisances urbaines, mais qui choisit aussi d'intégrer la santé dans la manière de penser et d'aménager la ville – plutôt que de rester dans l'analyse des risques et de leur réduction –, pour faire du cadre de vie urbain des Parisiennes et Parisiens un levier de promotion de leur santé. La santé environnementale est une affaire de justice sociale, et c'est l'ensemble de nos politiques publiques qui doivent être mobilisées au service de la réduction et de la prévention des inégalités de santé à caractère environnemental. Je souhaite que notre collectivité se serve des grandes orientations et des actions leviers de ce Plan comme un outil de décision pour mener une politique transversale et inclusive en faveur de la santé globale de nos concitoyens.

Fruit de la concertation d'un large panel – chercheurs pluri-disciplinaires, professionnels de santé, services de la Ville, acteurs institutionnels et associatifs –, le PPSE tire sa force de sa large assise sur les acteurs de terrain.

Il pose une pierre supplémentaire à la construction d'un Paris plus résilient, plus lucide, conscient de ses forces et de ses vulnérabilités, mais surtout convaincu que l'enjeu prioritaire consiste à renforcer l'autonomie des habitants et leurs capacités d'action sur leur propre environnement de vie et sur leur santé. La diffusion d'une culture partagée en santé environnementale, et ce dès le plus jeune âge, fait partie des axes structurants de cette nouvelle politique de santé.

J'en suis convaincue, les grands progrès pour la santé de tous résident désormais dans notre capacité à faire de la santé un pilier de toutes nos politiques publiques.

PARIS SANTÉ ENVIRONNEMENT

Tous ensemble pour une ville-santé

“ On observe au sein même des pays de très grandes différences d'état de santé qui sont étroitement liées à la condition sociale. Des disparités de pareille ampleur ne devraient tout simplement pas exister. Ces inégalités en santé, qui pourraient être évitées, tiennent aux circonstances dans lesquelles les individus grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi qu'aux systèmes de soins qui leur sont offerts. A leur tour, les conditions dans lesquelles les gens vivent et meurent dépendent de forces politiques, sociales et économiques. Les politiques sociales et économiques déterminent en grande partie les chances qu'a un enfant de se développer pleinement et de mener une vie épanouie. ”

Michael Marmot, Sharon Friel, Ruth Bell, Tanja AJ Houweling et Sebastian Taylor, Comblent le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé : rapport final de la Commission des Déterminants Sociaux de la Santé, OMS 2009.



Bernard Jomier

Adjoint à la Maire de Paris
chargé de la santé, du handicap
et des relations avec l'Assistance
publique - Hôpitaux de Paris

La notion de santé environnementale aujourd'hui développée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) va au-delà d'une vision historiquement centrée sur des mesures d'hygiène des milieux afin de préserver la santé des hommes.

L'OMS insiste désormais sur les interactions entre la santé et l'environnement qui déterminent de manière décisive la santé des individus, et plus largement leur bien-être, tant en les affectant de manière positive par l'accès aux aménités (les espaces verts, les paysages...), aux biens fondamentaux et ressources naturelles (l'eau, l'énergie...) que de manière négative par l'exposition aux nuisances, aux pollutions et aux risques: pollution de l'air et des milieux, difficultés d'accès aux ressources fondamentales (eau, alimentation, énergie), inégalités d'expositions aux risques naturels. Nous interagissons avec notre environnement en permanence au plan biologique et fonctionnel à travers l'expérience sensorielle sans en avoir toujours conscience et cela a une incidence sur notre santé globale. En témoigne par exemple les effets du stress induit par une exposition continue au bruit sur la santé des personnes.

L'OMS, dont Paris a rejoint en 2015 le réseau français des villes-santé, promeut ainsi l'idée que la santé est déterminée par «les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psycho-sociaux et esthétiques de notre environnement» et fait de l'amélioration des conditions environnementales la «clé d'une meilleure santé». Dans un contexte de forte croissance des maladies non transmissibles, cette conception place les villes au premier plan pour améliorer les déterminants de la santé environnementale et appelle à une mobilisation transversale de toutes les politiques urbaines en faveur d'objectifs de santé pour tous.

Dans cette perspective, une politique volontariste de santé environnementale est nécessaire. La réduction des inégalités de santé en est un axe structurant.

Le Plan Parisien de Santé Environnementale (PPSE) s'inscrit dans cette démarche. Il vise à :

- ▶ poser les termes de la relation entre santé et environnement à Paris spécifiquement et prendre en compte la question des expositions aux contaminants physiques, chimiques et biologiques particulièrement présents dans l'environnement de vie des parisiennes et des parisiens ;
- ▶ comprendre les facteurs de développement d'inégalités de santé à caractère environnemental et mobiliser les politiques publiques au service de leur prévention et de leur réduction ;
- ▶ agir sur les différents processus qui permettent que la santé de nos concitoyens soit affectée de manière positive par leur environnement de vie ;
- ▶ engager des initiatives fortes ;
- ▶ être un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des parties prenantes de la santé environnementale à Paris.

Fruit de la concertation d'un large panel d'acteurs, le PPSE pose avant tout un cadre politique pour une amélioration de la santé environnementale à Paris. Sur la base d'enjeux identifiés comme prioritaires, il affirme les grandes orientations de la politique de santé environnementale parisienne et le lancement d'une série d'actions leviers. S'il vise une réduction effective des pollutions et nuisances prioritaires sur le territoire, il opère également un positionnement évident en faveur du rôle de la société civile dans l'amélioration globale de l'environnement à Paris, pour faire du cadre de vie un pilier de la promotion de la santé.

Lexique
p. 74



1

Définir les enjeux de santé environnementale à Paris



1.

Définir les enjeux de santé environnementale à Paris

1.1

Une politique de santé environnementale à construire en tenant compte du tissu urbain et de l'ensemble des politiques d'aménagement.

Le tissu urbain et démographique très dense appelle en premier lieu l'attention sur le bruit et la pollution atmosphérique.

Dans sa forme urbaine, Paris est caractérisée par un tissu urbain extrêmement dense qualifié de zone «hyper agglomérée». Au 1er janvier 2012, l'Insee recensait plus de 2,2 millions d'habitants sur une superficie de 105,40 km², tandis que la densité du bâti est également une des plus fortes parmi les capitales européennes : 21 258 au km²/ à Paris contre 5 206 à Madrid et 3 891 à Berlin. Les densités urbaines et démographiques les plus fortes se situent au nord de la Seine. Enfin, la ville est située dans une cuvette, ce qui influe sur la qualité de l'air, qui s'en trouve de fait potentiellement moins brassé.

À cette densité urbaine, s'ajoute la présence importante de voies à grande circulation, qui font que 30 % des habitants parisiens résident à moins de 75 m d'un axe routier à fort trafic et c'est aussi le cas d'un grand nombre d'Établissements recevant du public (ERP). On observe également des effets canyon liés à la non dispersion des polluants dans les rues à fort passage. Plus de 9 parisiens sur 10 habitent dans une zone où la valeur limite de dioxyde d'azote est dépassée au regard de la réglementation européenne, 600 000 parisiens sont exposés à des teneurs en PM10 supérieures à l'objectif de qualité tandis que la quasi-totalité de la population de Paris respire un air chargé en particules PM2,5 excédant la valeur cible annuelle. Enfin, 100 000 parisiens sont concernés par le dépassement potentiel de l'objectif de qualité pour le benzène.

La densité n'est cependant pas en elle-même un problème de santé car elle s'accompagne généralement de facteurs de compensation, notamment en termes d'offre de services et de soins. La ville dense est notamment une ville où les mobilités actives en vélo ou à pied, en lien avec un usage intermodal des transports communs, sont plus efficaces que la voiture, avec un effet favorable sur l'activité physique et donc des bénéfices pour la santé. En revanche, il est nécessaire de considérer les effets collatéraux d'une configuration urbaine très dense pour travailler à des facteurs de correction : le cadre de vie des habitants est logiquement impacté par ces effets collatéraux (promiscuité, bruits et autres pollutions locales, engorgement du transport automobile) et on observe que les espaces verts publics, y compris les parties plantées des Bois que compte Paris n'occupent que 16 % du territoire de la ville, ce qui reste en proportion bien moindre que celle des autres capitales européennes malgré le déploiement d'une politique volontariste d'extension de ces espaces.

Outre l'hyper-agglomération de son tissu urbain, la spécificité de Paris tient aussi au fait que la ville conserve l'empreinte de son passé le plus ancien, tout en renouvelant ses formes, ses réseaux, ses échelles. Parmi les héritages à considérer pour analyser les effets de la morphologie urbaine parisienne sur la santé des habitants et des usagers de la ville, une attention particulière doit être portée :

- ▶ au caractère ancien d'une partie significative du bâti ;
- ▶ aux phénomènes de ségrégation sociale et urbaine qui restent à l'œuvre, liés notamment à l'histoire du logement dans la capitale et de la pression spéculative à l'œuvre depuis plus de 20 ans ;
- ▶ au passé industriel majeur de Paris qui suppose une vigilance forte sur les enjeux de sols pollués notamment en cas de constructions nouvelles et d'excavation.

Les politiques de rééquilibrage de l'histoire urbaine menées pour répartir de manière plus homogène la qualité de l'habitat et l'accès aux aménités dans Paris traduisent une prise en compte des déterminants environnementaux de la santé des parisiens et des parisiennes et contribuent à leur amélioration.

Sans viser une liste exhaustive, on peut considérer qu'un urbanisme favorable à la santé :

- ▶ lutte contre la sédentarité en renforçant la marchabilité et la cyclabilité des espaces publics et en réduisant les espaces confisqués par la voiture,
- ▶ renforce la présence du végétal, critère important de qualité de l'espace public,
- ▶ favorise l'animation de la ville et son appréciation esthétique et intègre à ses orientations la lutte contre l'isolement social en créant des zones de rencontres, de détente et de jeux... réduisant ainsi les impacts en termes de santé mentale,
- ▶ fournit une diversité des fonctions urbaines et s'organise selon des principes de poly centralité en renforçant les centres de quartiers avec des services de proximité,
- ▶ programme des services et équipements sanitaires, scolaires, culturels, sportifs... et des aménités environnementales en veillant à leur répartition équitable et à l'accessibilité sachant le rôle de compensation spécifique des nuisances vécues au quotidien joué par les aménités environnementales : zones de calme, lieux de sonorités positives, parcs, jardins et espaces végétalisés,
- ▶ favorise une alimentation saine par le soutien à l'offre de nourriture fraîche et de qualité (marchés, circuits courts, agriculture urbaine...),
- ▶ associe les habitants à la conception des projets et à leur évaluation au long court en laissant des espaces appropriables par les habitants en respect du soutien à l'agir communautaire,
- ▶ Intègre les enjeux climatiques en agissant contre les îlots de chaleur urbains et la précarité énergétique.

- ▶ **Fiche action 1 :** Mieux intégrer la santé dans les projets d'urbanisme et les espaces publics.
- ▶ **Fiche action 2 :** Évaluer les impacts sur la santé pour les projets urbains structurants et les requalifications des espaces publics.

1.2

Un territoire parisien globalement très exposé à la pollution atmosphérique, au bruit, et concerné par des enjeux spécifiques

Huit grands facteurs d'exposition responsables de pathologies majeures en santé environnementale ont été identifiés comme présentant à Paris un risque documenté. Ils peuvent de ce fait être considérés comme des cibles prioritaires du plan.

1. Air extérieur

Paris est située dans une cuvette, au centre d'une unité urbaine hyper dense de 10 millions d'habitants et peut aussi être affectée par les masses d'air en provenance d'autres grandes zones urbaines et industrielles françaises et européennes. Parmi la soixantaine de polluants suivis par Airparif, et les 13 polluants réglementés, cinq dépassent tous les ans au moins une norme : les particules (PM10 et PM2,5), le dioxyde d'azote (NO2), le benzène (C6H6) et l'ozone (O3). On observe des niveaux chroniques de pollution globalement stables depuis des années dans l'agglomération parisienne. Les concentrations de certains polluants ont diminué (SO2, Benzène, CO, Pb) à la faveur de la réduction des émissions industrielles (SO2), des progrès technologiques des véhicules (Co, Pb) et des réglementations (Benzène, Pb). Néanmoins les concentrations d'autres polluants (particules, NO2, ozone, ...) restent plus préoccupantes.

Outre les polluants chimiques, une attention particulière doit être portée aux expositions aux pollens dans le cadre de l'effort de végétalisation de la ville.

La question de la qualité de l'air dans les tunnels SNCF et RATP est également un sujet identifié dont l'évolution doit être suivie de manière attentive en dialogue avec la RATP, la SNCF et le STIF.

2. Environnement intérieur

Le confinement et l'entretien des logements, récents ou anciens est identifié comme ayant un impact fort sur la qualité de l'air intérieur et la santé respiratoire des Parisiens, en contribuant notamment au développement de moisissures pouvant entraîner des pathologies allergiques en particulier chez les enfants. Cette mauvaise qualité de l'air intérieur résulte également de problèmes de sur-occupation (19% des logements parisiens contre 9% en moyenne nationale en 2006), la plupart du temps en relation avec une situation sociale défavorisée ce qui contribue aux inégalités sociales de santé par une exposition accrue aux risques de contamination et de précarité énergétique. La question des matériaux et des composants des mobiliers et objets présents dans l'habitat ayant des effets documentés sur la santé (Composés Organiques Volatils (COV), composants Perturbateurs Endocriniens (PE) et Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR) et neurotoxiques) est également identifiée comme nécessitant un renforcement de la sensibilisation des parisiennes et parisiens.

Dans la cohorte de naissances PARIS, 12,2% des enfants ont fait l'objet d'un diagnostic d'asthme par un médecin au cours des quatre premières années de leur vie.

3. Bruit

Le bruit lié au trafic automobile affecte de nombreux Parisiens qui vivent en bordure du boulevard périphérique et des grands axes de circulation intramuros. La cartographie du bruit à Paris réalisée en application de la directive 2002/49/CE montre que 11,0 % des Parisiens (soit 231 000 habitants) sont potentiellement exposés à une valeur excédant la limite de 68 dB (A) exprimée en Lden. La nuit, 5,2 % des Parisiens (soit 109 150 habitants) sont potentiellement exposés à une valeur excédant la limite de 62 dB (A) Ln. Il est à noter que des niveaux bien en deçà de ces seuils réglementaires sont considérés comme problématiques pour la santé : ainsi selon les « Night noise guidelines for Europe » publiées par le Bureau régional de l’OMS (2009), au-delà de 40 dB (A) Ln on peut observer des effets sur la santé, tels que troubles du sommeil et insomnie. Une exposition de longue durée à des niveaux moyens excédant 55 dB (A) Ln, ce qui équivaut au bruit d’une rue fréquentée, génère des troubles du sommeil et peut se traduire par de l’hypertension artérielle et un accroissement des risques de pathologies cardiaques. L’exposition au bruit a également des incidences fortes sur les troubles de l’apprentissage et elle affecte davantage les populations socialement fragiles.

4. Substances chimiques

Les risques d’atteinte à la santé liés aux substances chimiques présentes dans l’environnement de vie notamment par le biais des matériaux de très nombreux objets du quotidien, par les contaminants chimiques de l’alimentation, notamment issus des traitements phyto-sanitaires, en particulier les pesticides, ou via les pratiques tabagiques sont majeurs. Sont visés ici les contaminations quotidiennes aux produits CMR et PE dont les effets sont de plus en plus documentés et mis en lien avec l’accroissement des maladies non transmissibles et des problèmes de santé reproductive.

Il ne s’agit pas d’une spécificité parisienne mais les enjeux de partage de la connaissance et des bonnes pratiques ainsi que la nécessaire conduite de politiques d’éviction des produits considérés de l’environnement de vie des parisiennes et des parisiens font de ce sujet l’un des champs prioritaires du PPSE conformément aux préconisations de la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens.

Les perturbateurs endocriniens font l’objet d’une attention spécifique et la Ville poursuit le travail engagé depuis l’éviction des biberons au Bisphénol à partir de 2010. Les fiches 3, 6, 7, 9, 12, 13, 14 et 15 contribuent directement à la démarche d’ensemble portée par le PPSE pour éliminer de l’environnement de vie des parisiennes et des parisiens les substances chimiques néfastes pour leur santé, et notamment les PE.

5. Climat (changements climatiques, phénomènes climatiques extrêmes et précarité énergétique)

Du fait de la densité, de la faiblesse de la végétalisation et des caractéristiques du bâti, Paris connaît un microclimat urbain propice à la formation du phénomène d’îlots de chaleur. La population âgée et socialement précaire est particulièrement exposée aux risques sanitaires en cas de vague de chaleur ou de froid (effets de la précarité énergétique sur la santé des habitants).

Dans le cadre des changements climatiques, une attention particulière doit être portée aux maladies à transmission vectorielle qui pourraient être un effet indésirable du développement de la végétalisation (présence de gîtes larvaires éventuels dans des réceptacles d’eau en atmosphère extérieure, pots de fleurs, gouttières, etc.)

6. Amiante

De 1978 à 1994, l'amiante chrysotile a été utilisé dans les enrobés de chaussée parisiens pour renforcer la tenue à la fatigue de la couche de roulement, principalement sur les chaussées pavées (environ 800 000 m²). Après 1945, l'amiante a été utilisé dans les égouts pour le « glutinage » des canalisations (peinture bitumineuse). Comme ailleurs en France, la présence d'amiante encore en place dans des bâtiments professionnels ou des logements est insuffisamment connue et pourrait faire l'objet d'un travail pour fournir une meilleure information aux locataires, du parc privé comme du parc social.

7. Sols pollués

Depuis la fin du 18^{ème} siècle, Paris a hébergé des activités industrielles très diverses et souvent très polluantes. Ces activités ne sont surveillées que depuis la fin des années 70. Aujourd'hui 6 844 sites parisiens sont recensés dans la base de données BASIAS du BRGM. La densité de la ville fait que les terrains encore disponibles pour la construction se situent souvent sur d'anciennes friches industrielles.

8. Plomb

Plus de 70 % des cas d'incidents de saturnisme de l'enfant déclarés en France de 1995 à 2014 l'ont été en Ile-de-France et plus de 40 % des cas franciliens ont été déclarés à Paris (soit un peu plus de 30 % des cas français). Si le nombre de cas en valeur absolue peut être considéré comme faible (quelques dizaines de cas nouveaux par an à Paris), les cas déclarés constituent le sommet de l'iceberg de l'imprégnation à bas bruit de plusieurs centaines ou milliers d'enfants. Cette situation s'explique en partie par l'intensité des efforts de dépistage, mais aussi par les spécificités de l'exposition parisienne : ancienneté du parc immobilier (environ 33 % des résidences principales datent d'avant 1949, date à laquelle une évolution de la réglementation sur les peintures a réduit les risques d'exposition au plomb), avec de nombreux logements dégradés ou inconfortables ou sur-occupés par des ménages en difficultés sociales. Des questions émergentes sont à prendre en considération concernant des risques d'expositions spécifiques au plomb liées à l'utilisation au quotidien de certains objets contenant du plomb.

9. Expositions et risques induits par les modes de vie

De façon transversale, la question des modes de vie a une incidence significative sur la santé environnementale. Les préoccupations relatives aux nanoparticules intentionnellement produites, aux champs électromagnétiques et radiofréquences sont fortes et expriment le besoin d'une plus grande connaissance de ces risques. Ces sujets feront l'objet d'une vigilance au regard de leur impact sur la santé, des enjeux dont ils sont porteurs en termes de recherche et du débat sociétal qu'ils suscitent.

Les enjeux de la sédentarité croissante ou des pratiques tabagiques sont également identifiés comme des sujets de santé environnementale. S'ils font l'objet d'une attention dans le cadre du PPSE, ils sont en revanche travaillés dans des démarches spécifiques de promotion de la santé par l'activité physique ou de lutte contre le tabac en articulation avec les objectifs du PPSE.

L'ensemble des expositions mentionnées ci-dessus est à l'origine de problèmes majeurs de santé publique :

- ▶ Cancers (pollution atmosphérique, environnement intérieur, amiante, perturbateurs endocriniens...);
 - ▶ Maladies cardio-vasculaires (pollution atmosphérique, phénomènes climatiques extrêmes, alimentation et pratiques nutritionnelles, bruit...);
 - ▶ Pathologies respiratoires (qualité de l'air intérieur et extérieur...);
 - ▶ Allergies et asthme (environnement intérieur, pollens...);
 - ▶ Troubles du développement (plomb, perturbateurs endocriniens, bruit...);
 - ▶ Troubles neurologiques (métaux, pesticides, composés organiques volatils...);
 - ▶ Poly-pathologies avec un impact mesurable sur les hospitalisations ou la mortalité (pollution atmosphérique, vagues de chaleur, vagues de froid...).
- ▶ **Fiche action 3:** Mieux observer la santé environnementale à Paris : mener un travail de capitalisation des données et études, définir des indicateurs.
- ▶ **Fiche action 5:** Prévenir et suivre les affections respiratoires chez l'enfant.

1.3

Mieux comprendre et prendre en compte les inégalités de santé à caractère environnemental à Paris pour mieux les corriger

Les inégalités sociales et territoriales de santé sont en progression forte en France depuis une dizaine d'années et particulièrement en Ile de France. Elles se traduisent par des écarts entre les groupes sociaux en terme d'espérance de vie, d'espérance de vie sans incapacité, par la survenue socialement différenciée de la maladie notamment chronique, des cancers et de la mortalité associée, affections respiratoires et pathologies cardio-vasculaires.

Les inégalités de santé ont une composante environnementale non négligeable. L'OMS souligne ainsi l'impact de l'environnement sur l'état de santé des populations et notamment les dégradations de la santé induites par des expositions à des nuisances et pollutions régulières et cumulées dans le logement, au travail et dans l'environnement général de vie des personnes y compris dans les pays européens. Un rapport cadre sur ce sujet montre ainsi l'ampleur et la gravité du phénomène.

En France, la dimension environnementale des inégalités de santé fait l'objet d'une attention croissante des institutions et des pouvoirs publics comme en témoignent les positions exprimées par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) ou la référence forte à la réduction des inégalités de santé à caractère environnemental dans le deuxième Plan National de Santé Environnementale (PNSE2).

Si la question des inégalités environnementales demeure encore trop partiellement documentée notamment à une échelle locale, les travaux menés convergent pour montrer qu'elles ne se limitent pas à des inégalités d'exposition à des pollutions et facteurs chimiques. Elles ont une dimension sociale marquée et pour les réduire, il est important de comprendre les processus sociaux et environnementaux qui les produisent.

D'une part, l'accès à un environnement de vie de qualité est inégal entre les individus et les groupes et l'exposition à un cumul de nuisances est liée au revenu des ménages selon un gradient mis en évidence par le rapport Marmot. Cela est particulièrement le cas en Ile de France et à Paris où le type d'accès au logement est très discriminé socialement. Le choix d'un environnement de vie y est particulièrement indexé sur la capacité financière des ménages qui peuvent bénéficier d'un logement plus ou moins sain, accéder à des aménités et des services de proximité ou au contraire être contraints à vivre dans des espaces à forte exposition sans que les nuisances subies ne soient compensées. Il en est de même pour les impacts liés au travail (temps et modalités de transport domicile travail et conditions de travail).

D'autre part, la vulnérabilité sociale pèse fortement sur la capacité à se protéger ou pas face à une situation d'exposition. La santé environnementale est un domaine à fortes incertitudes compte tenu du nombre d'interactions et de paramètres à prendre en considération. En conséquence, la capacité des personnes à s'informer ou à détenir une information fiable pour limiter leur exposition aux polluants, adapter leur mode de vie, est un facteur déterminant. Or, sur ce point, on observe une forte disparité des groupes sociaux en fonction du niveau d'instruction, du degré d'intégration sociale, de l'estime de soi etc.

L'exposition différenciée des ménages aux risques naturels et aux effets cumulés d'inégalités sociales et environnementales a des conséquences qui les inscrivent dans des dynamiques défavorables exposant les personnes à des injustices sociales. L'exemple des difficultés scolaires des enfants ayant un passé saturnin le montre très clairement.

Or si l'on reprend le travail d'Amartya Sen, «une inégalité environnementale, qui peut être la simple observation empirique d'une disparité, se traduit par une injustice sociale dès lors que le bien-être et les capacités d'une population particulière sont affectés de manière disproportionnée par ses conditions environnementales d'existence, même si cette situation résulte d'un choix»⁶.

En d'autres termes, les groupes sociaux sont inégalement affectés par ces impacts positifs et négatifs notamment parce qu'ils ont une capacité inégale à s'abstraire ou à compenser les nuisances qu'ils subissent. **C'est là un enjeu majeur du plan parisien de santé environnementale: réduire les expositions subies et prendre en compte la vulnérabilité socialement différenciée des parisiennes et des parisiens face aux facteurs environnementaux.**

Cela implique un volontarisme spécifique envers les groupes les plus fragiles dans le cadre d'une politique d'ensemble visant tous les publics. L'OMS souligne en effet qu'à l'intérieur des pays, les données montrent qu'en général, plus un individu occupe une position socio-économique défavorable, plus il est en mauvaise santé: ce gradient social concerne toute l'échelle socio-économique, de haut en bas. Il s'agit d'un phénomène mondial, que l'on constate dans les pays à revenu faible ou intermédiaire comme dans ceux à revenu élevé. Le gradient social signifie que les inégalités sanitaires touchent tout un chacun. Il s'agit en effet d'une part de réduire les injustices sociales subies par les groupes subissant expositions et défaveur sociale et d'autre part d'anticiper le fait que les plus dotés en capital social et culturel tirent généralement un bénéfice supérieur des campagnes de prévention menées, ce qui accroît les inégalités au lieu de les réduire.

Il s'agira alors de mobiliser l'ensemble des politiques (urbanisme, éducation, alimentation, logement, transport...) au service de l'amélioration de la santé de tous et en renforçant la capacité d'action des publics les moins présents dans les instances participatives. Ceci est d'autant plus pertinent à Paris où les politiques urbaines sont volontaristes, contribuent au rééquilibrage des aménités de proximité et associent déjà les publics à la prise de décision. L'urbanisme est un enjeu majeur pour maîtriser les impacts défavorables dans l'environnement de vie des individus. La participation des populations aux concertations autour des projets d'aménagement, la tenue de diagnostics locaux partagés, la co-construction des espaces urbains peuvent faire partie intégrante d'une stratégie de lutte contre les inégalités de santé formalisée pour permettre l'expression du vécu des habitants, notamment dans le cadre d'évaluations d'impacts en santé (EIS).

Réduire les inégalités de santé environnementale à Paris :

► Prendre en compte les dynamiques spatiales et sociales à l'œuvre

Les données disponibles, à l'échelle parisienne et à échelle infra-arrondissement sont peu nombreuses et il est nécessaire de les développer. Le PPSE comportera des actions dites de capitalisation visant à comprendre plus finement comment cette dimension environnementale se pose à Paris et à consolider le partage des données et de la connaissance produite entre toutes les parties prenantes de l'observation locale en santé (universités, ORS, IAU, APUR).

Les travaux d'AirParif, de BruitParif, les études de l'IAU et de l'APUR ainsi que l'étude récente Equit'area menée sur plusieurs villes dont Paris par des équipes INSERM/EHESP font ressortir en premier lieu que l'ensemble du territoire parisien connaît un niveau élevé de pollution et d'exposition au bruit. Ces expositions ne se limitent pas aux quartiers les moins aisés comme cela est observable dans d'autres villes.

Néanmoins, l'enjeu de la pollution de fond étant rappelé, il apparaît que certains espaces sont davantage exposés à des nuisances et pollutions que l'ensemble du territoire parisien, en particulier les quartiers jouxtant le périphérique, les grands axes routiers de la capitale ou proches de grandes infrastructures notamment ferroviaires.

A Paris, le sujet à prendre en compte est davantage celui du cumul de facteurs de risques sociaux et environnementaux et donc de la capacité à compenser les expositions subies, celles-ci ne se limitant pas à la pollution atmosphérique le long des axes routiers.

Le deuxième plan régional de santé environnementale (PRSE2) a ainsi identifié des zones relevant de l'appellation « points noirs environnementaux » et concernant 18 % de la population parisienne, liste devant être mise à jour pour définir des zones de fragilité pertinentes au regard de la situation parisienne actuelle, des disparités sociales et du poids démographique des espaces repérés. Par ailleurs, les quartiers où l'offre de logements comporte une grande part de logements dégradés, inconfortables ou sur-occupés, quartiers où la défaveur sociale est forte, sont considérés comme des espaces fragiles au regard de la santé environnementale et prioritaires pour les actions du PPSE.

Une démarche de capitalisation à partir de l'existant, complétée par des recherches sur des zones où le cumul de facteurs est manifeste, sera menée pour agir au plus près des besoins. Elle permettra d'appréhender la dynamique spatiale et sociale à l'œuvre dans la constitution des inégalités environnementales de santé à Paris pour déployer un ensemble d'actions de réduction de ces inégalités.

► Développer des actions spécifiques sur les publics fragiles

Parallèlement au travail à mener sur une base territoriale, certains publics sont considérés comme particulièrement fragiles et relèvent d'actions ciblées en matière de santé environnementale. Ces groupes sont exposés à des risques d'atteinte aggravée de leur santé du fait des hauts niveaux de pollution de fond observés à Paris. Une partie d'entre eux cumule facteurs de risques et facteurs de défaveur sociale.

- enfants de moins de 6 ans ;
- femmes enceintes ;
- personnes de plus de 65 ans ;
- personnes atteintes de maladies respiratoires chroniques ;
- personnes à bas revenus et en situation d'exclusion ;
- certaines professions exposées.

Orientations et principes d'action pour réduire les inégalités de santé à caractère environnemental à Paris :

- Le PPSE visera deux objectifs leviers pour agir dans la durée sur la réduction des inégalités de santé et la prévention des injustices environnementales :
 - d'une part, réduire l'exposition aux nuisances et améliorer l'accès de tous à des aménités de proximité d'une part en élaborant des facteurs de corrections en référence à des objectifs de santé ;
 - d'autre part, renforcer la participation de tous aux politiques publiques pertinentes en termes de santé environnementale d'autre part par une démarche de promotion de la santé et de remobilisation des acteurs de la société civile.
 - Cela suppose de se doter d'outils de description, de compréhension et de suivi des inégalités environnementales à l'œuvre sur le territoire parisien et sur sa population. Ces outils appuieront une stratégie basée sur la notion de gradient social et d'appui aux groupes les plus fragiles .
 - Le mode d'intervention privilégie une portée globale, au travers de la promotion de la santé par un cadre de vie favorable et par l'inscription d'actions qui suivent une logique de "droit à la ville" (offre de soins, de prévention et de santé bien répartie, socialement accessible et en lien avec les besoins identifiés, notamment à partir des situations de vulnérabilités repérées). Une attention toute particulière sera accordée à la participation des populations aux décisions et aux retours d'expériences des usagers.
 - Les modes d'intervention à portée globale seront complétés par des approches plus ciblées sur des publics vulnérables ou des espaces plus fortement soumis à une ou à un cumul d'expositions.
- **Fiche action 3 :** Mieux observer la santé environnementale à Paris : mener un travail de capitalisation des données et études, définir des indicateurs.
 - **Fiche action 4 :** Renouveler les modalités d'intervention dans les quartiers où des fragilités en santé environnementales sont repérées.
 - **Fiche action 6 :** Améliorer la santé des parisiens-ne-s en agissant sur la qualité de l'environnement intérieur (domiciles, lieux de vie) : sensibilisation, mobilisation interventions.



2

Articuler les différentes interventions publiques



2.

Articuler les différentes interventions publiques

2.1

Une tradition française spécifique en termes d'intervention publique en santé environnementale

Le développement du système de santé publique français s'est accompagné d'un découplage assez net entre les enjeux d'environnement et les enjeux de santé, leur articulation se réduisant à une question d'hygiène des milieux dont il s'agissait de contrôler des effets néfastes sur l'organisme humain. Des champs d'intervention relativement disjoints se sont ainsi organisés, la santé publique privilégiant une approche médicale de la prévention (vaccins etc.) tandis que les questions d'environnement relevaient d'interventions techniques autour d'enjeux d'assainissement, d'infrastructure, d'hygiène du bâti. Cette organisation est assez différente de celle observée dans les pays du nord de l'Europe.

Il en résulte aujourd'hui un cloisonnement préjudiciable aux actions transversales et une représentation très technique et experte qui limite la mobilisation associative, citoyenne ainsi que celle des professionnels dont les actions ont des effets sur la santé environnementale. Réduire ce cloisonnement est l'un des défis que le PPSE doit relever à l'échelle parisienne.

2.1

Inventaire des cadres d'intervention : plans nationaux et champs de compétences

Depuis 2004, les politiques nationales visant à réduire l'impact des altérations de notre environnement sur notre santé sont structurées autour des plans nationaux santé environnement (PNSE) et le plan santé travail.

Faisant suite aux conférences interministérielles de Londres (1999) et Budapest (2004), organisées par l'OMS, et en cohérence avec la stratégie en santé environnement élaborée par la Commission européenne (SCALE), le premier Plan National de santé environnement (PNSE 2004-2008) a été adopté. Il a été construit pour répondre aux enjeux de prévention des principaux risques sanitaires environnementaux et se réfère à une approche intégrée des expositions à l'ensemble des polluants que chacun subit tout au long de la vie dans les divers milieux qu'il fréquente. L'ampleur et la complexité de la thématique relative aux liens entre la santé et l'environnement ainsi que les attentes et interrogations qu'elle suscite de nos concitoyens sont telles que l'élaboration d'un PNSE, sa déclinaison en régions et sa mise à jour tous les cinq ans ont été inscrites dans le Code de la santé publique.

Le deuxième PNSE, adopté en juin 2009, s'articulait autour de deux grands axes : la réduction des expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé et la réduction des inégalités environnementales, en cohérence avec d'autres plans (plan cancer, plan Santé Travail et plan National Nutrition Santé). Ses objectifs ont été pour la plupart repris dans la « déclaration de Parme » en mars 2010, qui a été adoptée par les ministres de la santé et de l'environnement des 53 pays de la zone Europe de l'OMS.

Le troisième PNSE couvrira la période 2015-2019. Il a pour ambition de consolider les progrès déjà accomplis mais aussi de proposer une nouvelle approche de la santé environnementale, plus ancrée dans les territoires et intégrant le développement de nouveaux concepts scientifiques, qui situent la santé humaine comme la résultante de deux grandes composantes et de leur interaction : le génome et l' « exposome ». Ce dernier implique de prendre en considération toutes les sources de pollution ou d'exposition susceptibles de concourir à l'altération de la santé des individus, à la fois en considérant la totalité des voies d'exposition à un polluant ou une nuisance et, quand c'est possible, les interactions entre polluants.

Le PNSE3 s'articule avec plusieurs politiques ayant pour objet la réduction des facteurs de risques environnementaux, en particulier celles concernant les émissions de polluants dans l'air (plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques) et dans l'eau (plan micropolluants), la gestion des sols pollués, l'exposition au bruit, au radon, la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. Il s'articule également avec des plans et programmes concernant des pathologies spécifiques (plan cancer 3 2014-2018), le travail (futur plan santé travail 3 2015-2019) ou encore l'alimentation (programme national nutrition santé). Ce plan constitue donc un élément transversal intégré aux stratégies nationales de santé et de recherche, dont il représente la déclinaison dans le champ de la santé environnementale, notamment en lien avec la stratégie nationale pour la biodiversité et le plan national d'adaptation au changement climatique. Les actions du PNSE3 relèvent de 4 grandes catégories d'enjeux : ceux posés par les pathologies en lien avec l'environnement, ceux de la connaissance des expositions et des leviers d'action, ceux de la recherche en santé environnement et ceux de la déclinaison dans les actions territoriales, l'information, la communication et la formation. Parmi les nombreuses actions identifiées, 10 ont été définies comme « immédiates » et portent sur le bruit, les nanomatériaux, les polluants des sols et de l'eau, les perturbateurs endocriniens, les allergies liées aux pollens, les ondes électromagnétiques, les pesticides, l'amiante et la biodiversité.

Au niveau régional, l'élaboration du PRSE2 (2011-2015) s'est appuyée sur les orientations du PNSE2 déclinables en région, les spécificités régionales, l'articulation avec les autres programmes nationaux et régionaux en cours mais aussi sur le bilan et le retour d'expérience de l'élaboration du PRSE1. Ce retour d'expérience a notamment conduit à renforcer et élargir la concertation afin d'entraîner une plus forte implication des élus et des différents acteurs économiques et sociaux et d'améliorer la lisibilité du PRSE auprès des différentes parties prenantes et surtout du grand public. Cette stratégie de mobilisation des acteurs locaux a ensuite été consacrée dans le PNSE3, qui souligne le rôle des villes et intercommunalités et indique qu'elles sont légitimes à agir dans tous les champs de la santé environnementale, dès lors qu'ils touchent à la vie quotidienne et à la qualité de vie des habitants, et entend promouvoir les Initiatives Locales d'Actions en Santé Environnementale (ILASE) et autres actions en santé environnementale aux échelles communales et/ou intercommunales (action

n°95). La démarche volontariste de la Ville de Paris, qui par le PPSE définit plusieurs actions fortes dans le domaine de la mobilisation des partenaires associatifs, la sensibilisation à la santé environnementale et la formation des professionnels de santé est de fait congruente avec le PNSE3.

Deux axes ont été définis dans le PRSE2, la réduction des inégalités environnementales et le développement de la vigilance sur les risques émergents, en ciblant particulièrement les expositions liées au bruit (bruit des plates-formes aéroportuaires et bruit des transports terrestres), aux polluants de l'air extérieur et intérieur, de l'eau et des sols, au perchloréthylène (pressings), aux résidus de médicaments, aux pesticides et aux ondes électromagnétiques (radiofréquences) et en mettant en exergue deux multi-expositions liées à des situations d'inégalités environnementales : l'habitat indigne et les points noirs environnementaux.

Tout en adaptant ses orientations aux spécificités parisiennes (la question du bruit des plates-formes aéroportuaires est par exemple un sujet plus francilien que parisien) et aux leviers mobilisables sur le territoire, le PPSE s'inscrit résolument dans ce cadre régional. Il propose notamment d'approfondir la connaissance des problématiques de santé environnementale à l'échelle parisienne et d'inscrire la réduction des inégalités sociales et environnementales de santé au cœur de la politique de santé environnementale. Il vise à renforcer l'exemplarité de la Ville de Paris dans ses responsabilités de gestionnaire d'équipements et d'employeur (en particulier sur les expositions aux polluants de l'air et aux risques émergents). Il souscrit à l'approche multifactorielle qui sous-tend la définition de modalités d'intervention dans des zones identifiées comme concentrant les inégalités en santé environnementale et la lutte contre l'habitat indigne, le saturnisme et les pathologies respiratoires de l'enfant. Enfin, en systématisant une démarche d'évaluation des impacts sur la santé des projets urbains structurants et l'intégration de la santé dans les projets d'urbanisme, il répond aux préconisations du PNSE3 tendant à intégrer les enjeux sanitaires et environnementaux à l'échelle des quartiers dans le cadre d'études d'impact sur la santé (action n°97).

Le plan parisien de santé environnementale s'inscrit également dans les 9 priorités définies par l'agence européenne pour l'environnement dans son plan d'actions à horizon 2020 pour améliorer la santé des populations à l'horizon par une mobilisation de toutes les politiques au service de transformations allant dans le sens d'une ville durable, moins polluée et inclusive.



3

Mettre en œuvre une politique à l'échelle parisienne : les actions déjà engagées



3.

Mettre en œuvre une politique à l'échelle parisienne : les actions déjà engagées

Les questions de santé environnementale ont été intégrées depuis plusieurs années dans la conception des politiques et dispositifs mis en œuvre par la Ville de Paris. L'impact de son action en la matière peut s'apprécier sur 2 plans :

- ▶ D'un côté, les actions mises en œuvre afin de diminuer l'exposition des usagers du territoire parisien aux agents physiques, chimiques et biologiques néfastes pour la santé ;
- ▶ De l'autre, la réduction de l'exposition de ses agents aux mêmes agents dangereux dans le cadre de l'hygiène professionnelle.

Cette double approche illustre les efforts fournis dans la durée par la collectivité parisienne pour développer une ville résiliente et exemplaire.

3.1

Agir pour réduire les expositions subies par les usagers du territoire parisien

Depuis 2001, la Ville de Paris a mené une action déterminée contre les risques pour la santé liés à l'environnement auxquels sont exposés les Parisien-ne-s, en prenant des mesures fortes pour améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur, adapter la ville aux changements climatiques, lutter contre le bruit et la pollution des sols, maîtriser les risques liés aux ondes, renforcer la salubrité dans l'habitat et sur l'espace public notamment.

Qualité de l'air extérieur

La politique ambitieuse menée depuis deux mandatures en matière de transports a visé au rééquilibrage de l'espace public en faveur des modes de déplacement alternatifs à la voiture, avec le développement des transports en commun (tramway des maréchaux, création des bus en site propre et des transports en libre-service – Vélib, autopartage avec stationnement sur la voirie...), des aménagements, des zones 30, des zones « Paris Respire », la piétonisation des berges de Seine rive gauche et l'aménagement de la Place de la République par exemple. Les mesures en cas de pic de pollution ont également été renforcées (stationnement résidentiel, Vélib, Autolib, circulation alternée, etc.).

S'agissant de la pollution de proximité à l'échelle d'un quartier, des outils de mesure et de modélisation ont été élaborés en vue d'évaluer l'impact de certains aménagements (nouveaux quartiers ou grandes places parisiennes par exemple) et celui de mesures locales d'interdiction de véhicules polluants (projets de zones à trafic limité). Ces outils ont permis d'affiner l'évaluation de l'exposition des lieux de vie du futur quartier Bercy-Charenton à la pollution de l'air et d'en tenir compte dans le programme de construction.

Adaptation aux changements climatiques

Le premier Plan Climat de Paris a été adopté en octobre 2007 afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues des activités propres de la Ville de Paris et du territoire parisien de 75 % en 2050 par rapport à 2004.

Paris devant faire face dans l'avenir à des épisodes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents et notamment de sévères vagues de chaleur, le développement de la végétalisation du territoire (60 hectares sur les 2 précédentes mandatures) et de techniques vertueuses de rafraîchissement de la ville ont été retenues (présence de l'eau dans l'espace public ; ventilation, choix des matériaux innovants dans les bâtiments et sur l'espace public, etc.) ainsi que la prise en compte des îlots de chaleur et la construction de logements à basse consommation d'énergie par les bailleurs sociaux.

Bruit

Le bruit est la première nuisance dont se plaignent les Parisiens : bruit des transports, de voisinage ou lié aux activités. La lutte contre le bruit répond donc à des enjeux majeurs de santé et de vivre-ensemble de la vie urbaine.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Paris (adopté en octobre 2015) poursuit la démarche entamée depuis des années : intégrer la problématique du bruit à l'ensemble des actions de la Ville, qu'il s'agisse d'aménagement urbain, de gestion des mobilités ou de gestion du patrimoine et du logement. Ces actions rejoignent la mobilisation de la Ville en faveur d'une mobilité apaisée, durable et préservant la qualité de l'air et de l'amélioration de l'habitat dans le cadre du Plan Climat énergie.

L'équipement du boulevard périphérique en enrobés phoniques, complémentaire de la baisse de la vitesse, a été engagé et la Ville, plus généralement, intègre la dimension acoustique dans la conception de ses grands projets d'aménagement et de réhabilitation du patrimoine bâti afin de garantir la qualité des nouveaux aménagements sonores.

La pollution des sols

À Paris, les polluants dans les sols sur lesquels étaient implantées d'anciennes activités industrielles présentent un risque sanitaire par inhalation, par contact cutané ou par ingestion de sol ou de végétaux. Les maîtres d'ouvrage n'ont été sensibilisés à ce risque que récemment. Il est donc tenu compte de la pollution des sols dans les projets urbains (aménagement, construction, réhabilitation, réseaux...).

Dans le cadre du développement de l'agriculture urbaine et notamment des jardins partagés, une étude menée depuis 2012 vise à rechercher les origines de la contamination éventuelle des légumes en fonction des aménagements réalisés (dispositifs de protection préconisés dans les jardins partagés) et de la qualité des milieux (terres, gaz du sol, eaux d'arrosage, air ambiant).

Les ondes

Les effets sur la santé des émissions reçues des antennes relais de téléphonie mobile ne sont à ce jour pas scientifiquement démontrées. Pour autant, dans une démarche de précaution et de responsabilité, la Ville de Paris a entendu répondre aux inquiétudes des citoyens en concluant fin 2012 une charte de téléphonie mobile avec les opérateurs pour une durée de 4 ans, qui est à ce jour la plus contraignante de France, aucune autre collectivité n'ayant fixé de valeurs limites d'exposition plus basses que les valeurs nationales.

La salubrité de l'habitat et de l'espace public

Entre 2002 et 2010, 20 000 logements ont été réhabilités, ce qui a permis de supprimer des îlots d'insalubrité dont les risques les plus prégnants sont les incendies, explosions, intoxications, électrocutions, effondrements, risque infectieux et atteintes à la santé mentale.

Les services de la Ville réalisent également des actions tant préventives que curatives (désinsectisation, dératisation, désinfection) sur l'espace public comme en intérieur et des actions d'assainissement et de décontamination de moisissures dans des locaux publics ou privés.

Autre rubrique

D'autres mesures sont déployées sur le territoire parisien afin de limiter l'exposition des Parisien-ne-s aux végétaux allergènes via un choix judicieux de gamme de végétaux, aux produits phytosanitaires dans les espaces verts, aux légionnelles, à l'amiante et au plomb dans les bâtiments de la Ville et dans l'habitat privé. La commande publique joue un rôle primordial dans le déploiement de cette politique vertueuse.

Actions spécifiques vis-à-vis des publics sensibles (enfants, adolescents, personnes âgées, femmes enceintes, personnes malades)

Citons ici les alertes en cas de pics de pollution dans les établissements accueillants ces publics, la systématisation des contrôles de l'air intérieur et des légionnelles dans les bâtiments, un choix drastique dans les matériaux et mobiliers (ex : crèches), l'usage des LED avec précaution dans les lieux accueillant les enfants, la lutte contre le saturnisme renforcée (dépistage et prévention), etc.

3.1

Faire de l'hygiène professionnelle un axe majeur de la santé au travail

La Ville a déployé de multiples axes de protection des agents contre les produits dits Cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) et les agents chimiques à savoir essentiellement l'amiante, les poussières de bois (plan d'actions de réduction des émissions de poussières, ventilation des locaux, recyclage de l'air, etc.), les pesticides (élimination des produits les plus dangereux), ou autres agents (particules diesel, benzène, huile de vidange, trichloréthylène, chloramines, etc.).

Plus globalement, une stratégie de prévention des risques chimiques a vu le jour en 2010 en faveur de l'ensemble des directions avec trois objectifs : mieux évaluer le risque chimique ; réduire les expositions et en assurer la traçabilité ; former et informer les agents.

La Ville met également en œuvre depuis plusieurs années un plan de lutte contre l'amiante qui concerne tous les agents réalisant des travaux dans les différentes directions de la Ville (gestion du patrimoine de la Ville, voirie, propreté, égouts) : recensements de la présence d'amiante, prélèvements, contrôles triennaux, gestion des données, diagnostics avant travaux, confinement ou retrait de matériaux amiantés, etc. En prévention, des actions d'information et d'évaluation sont déployées et l'appropriation des nouvelles procédures de travail est développée à travers la formation des agents.

Il est noté une particularité parisienne, à savoir les conditions de travail des égoutiers parisiens dans les galeries visitables : la surmortalité constatée dans une étude épidémiologique a conduit à une expertise approfondie et à la sensibilisation des agents en matière d'hygiène professionnelle, dans le cadre d'une démarche de triple certification depuis 2002.

S'agissant de la lutte contre le bruit, les matériaux et équipements sont choisis pour améliorer l'environnement sonore des ambiances professionnelles des agents de la Ville : cantines, piscines, gymnases, etc.



4

Agir pour la santé environnementale dans le projet de mandat 2014 / 2020 et au-delà



4.

Agir pour la santé environnementale dans le projet de mandat 2014 / 2020 et au-delà

4.1

Des plans complémentaires intégrant une visée de santé publique

Le mandat 2014/2020 comprend plusieurs autres plans destinés à améliorer fortement l'environnement de vie des parisiens.

Les plans menés dans le cadre de la délégation transport (plan anti-pollution, plan vélo et plan piéton) auront à terme une incidence positive sur la qualité de l'air en réduisant les impacts liés à la concentration de la circulation automobile dans Paris et sur la santé en favorisant les mobilités douces et l'activité physique. Attenantes à ces plans, d'autres démarches permettent de valoriser la santé dans le cadre d'une ville apaisée : la multiplication des opérations Paris Respire, l'organisation de Journées sans voitures.

Par ailleurs, certains aménagements comme celui de grandes places parisiennes ou la piétonisation de la rive droite des berges de Seine répondent d'un besoin de favoriser la promenade, les modes de déplacement doux et la proximité avec la Seine.

La stratégie d'adaptation au changement climatique renforce l'anticipation des effets du réchauffement climatique et comportent une dimension santé non négligeable, qu'il s'agisse de permettre au système de santé et notamment aux hôpitaux de faire face aux épisodes climatiques extrêmes ou de l'adaptation globale aux nouveaux enjeux posés par le réchauffement (questions infectieuses et zoonoses émergentes d'une part ; accompagnement optimisé de la répétition des canicules d'autre part).

Le plan biodiversité contribue à renforcer la végétalisation de la ville avec un impact direct sur le cadre de vie des parisiens et des effets à anticiper notamment en ce qui concerne la présence de pollens et particules biologiques en milieu urbain. Des espaces tels que la Petite Ceinture, reconnus pour leurs services écologiques, seront ouverts au public, notamment pour la promenade.

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement rassemble l'ensemble des mesures menées par la Ville de Paris pour améliorer l'environnement sonore, d'abord en agissant sur les sources de bruit routier mais également en intégrant la problématique des ambiances sonores à l'ensemble des projets d'aménagement et de construction.

Enfin, les démarches de la « ville-intelligente » renouvellent les modes de fonctionnement de la ville et intègrent de nouveaux outils et supports numériques précieux pour des pratiques individuelles et collectives optimisant la consommation d'énergie, l'accès aux ressources urbaines et globalement le vivre-ensemble.

Le Plan Local d'Urbanisme contribue à améliorer l'environnement en réservant par exemple des emplacements pour les équipements publics, pour des espaces verts et en instaurant des liaisons piétonnes.

Les OPAH (opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat) avec notamment l'OPATB ou 2D2E République qui contribuent à améliorer les conditions d'habitat et particulièrement sur le plan thermique et environnemental.

Le plan 1000 immeubles qui prévoit d'aider à la rénovation énergétique d'un millier d'immeubles d'habitat privé à partir de 2016.

4.2

Des plans complémentaires intégrant une visée de santé publique

Par l'ensemble de ces plans, la Ville s'impose d'être exemplaire sur des sujets leviers de la santé environnementale. D'autres axes de travail intégrés au PPSE sont par ailleurs d'ores et déjà identifiés et concourent également à une démarche d'exemplarité de la Ville de Paris en matière de santé environnementale :

- ▶ L'attention forte portée par la Ville aux déterminants de santé environnementale dans ses établissements : problématique des établissements recevant des publics sensibles (crèche, école maternelle-primaire, hébergement pour personnes âgées) ; amélioration de la prise en compte des enjeux de santé environnementale dans la construction/rénovation et en matière de qualité de l'environnement intérieur (nombre de ces améliorations sont en lien avec l'intégration d'objectifs de santé environnementale dans les critères de commande publique ; sensibilisation des agents et publics concernés ; systématisation des interventions pédagogiques lorsque sont effectués des travaux (de rénovation thermique, de réduction des nuisances...) ; collecte régulière de données en particulier sur l'exposition au bruit, à la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur. A cet égard, le PPSE vient appuyer le choix de la Ville de maintenir un suivi de l'air intérieur dans les crèches et les écoles.
- ▶ L'évolution du périmètre d'action du Bureau de la santé environnementale et de l'hygiène, amené à devenir, dans le cadre du pôle « Paris Santé Environnement », un acteur clé de la santé environnementale et un pilier de la mise en œuvre du PPSE. Sa réforme implique une simplification de son organisation, le renforcement de certaines de ses missions (activités d'expertise, conseil médical en environnement intérieur, service aux autres directions de la Ville etc.), et une revue des activités afin de pouvoir prendre en compte de nouveaux besoins.
- ▶ La prise en compte accrue d'objectifs de santé environnementale dans la commande publique. L'enjeu est d'une part de poursuivre la démarche d'achat en lien avec des considérations environnementales en intégrant des critères de santé dans les guides existants ; d'autre part, d'aller plus loin dans la procédure d'exclusion des produits chimiques classés nocifs pour la santé. Le travail sur cette action s'articule ainsi avec le projet de mise en place du « schéma de promotion de l'achat public socialement et écologiquement responsable ».

- ▶ L'appui au plan alimentation durable par des actions visant à intégrer des connaissances de santé environnementale pertinentes pour les enjeux alimentaires si l'on veut maîtriser et réduire encore davantage différents risques chimiques (conservateurs, colorants, arômes, polluants stockés dans les tissus gras, ou encore substances chimiques des matériaux d'emballage qui migrent vers les aliments).
- ▶ Le renforcement de la prise en compte, en termes de connaissance des risques et de plans d'action, des enjeux de santé environnementale dans l'Accord-cadre Santé et Sécurité au Travail pour les personnels de la Ville. Cette action vise notamment à prévenir les cancers en relation avec des expositions environnementales, à agir pour une meilleure qualité de l'environnement intérieur, à poursuivre le suivi des agents souffrant d'électro hypersensibilité, ou encore à renforcer l'information et la formation de manière générale.

- ▶ **Fiche action 12:** Santé environnementale par l'alimentation durable.
- ▶ **Fiche action 13:** Intégrer les objectifs de santé environnementale dans la commande publique.
- ▶ **Fiche action 14:** Gérer les établissements de la ville de façon exemplaire.
- ▶ **Fiche action 15:** Progresser encore dans la protection de la santé des personnels de la Ville.

4.2

Condition de réussite du PPSE : l'accompagnement d'un processus de mobilisation des parties prenantes sur la santé environnementale

S'inscrivant dans l'ensemble de ces actions, le PPSE pose une articulation entre la politique de santé de la Ville et les déterminants de santé environnementale qui relèvent des autres politiques publiques. Le haut niveau de transversalité suppose une mobilisation élargie et renforcée de toutes les parties prenantes (services de la Ville, partenaires institutionnels, acteurs économiques, acteurs associatifs, observateurs experts de la santé à Paris, habitants et usagers) autour d'un cadre d'action commun. Il s'agit donc d'une co-construction et d'une démarche ouverte.

En effet, si la gestion à dominante technique et hygiéniste de l'environnement a contribué très nettement à des améliorations sanitaires significatives pour les populations, les enjeux de santé environnementale dépasseront bientôt les capacités d'action des collectivités. Il s'agit par conséquent de construire des politiques de manière à ce que les forces vives des territoires se les approprient comme leur outil d'action. Le PPSE est un projet de démocratie sanitaire où vision experte, interventions techniques et vécu de la ville pourront s'associer pour que les actions collectives ou spécifiques contribuent à améliorer les déterminants de santé environnementale au service de la réduction des inégalités de santé à Paris.

Les travaux préparatoires ont mis en évidence un besoin de renforcement et de synergie des actions de la Ville et de ses partenaires en lien avec les acteurs de la société civile mobilisés sur cette thématique. Ceux-ci sont aujourd'hui peu nombreux et ne disposent pas d'une instance d'échanges et d'élaboration régulière, alors qu'elle serait nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre des interventions plus systématiques de promotion de la santé environnementale. Pour cela différents freins doivent être levés, en particulier celui constitué par une vision experte de la santé environnementale qui limite à la fois l'action citoyenne ou la mobilisation de professionnels relais. Il s'agit de permettre l'échange de savoirs, la confrontation positive du ressenti et du vécu avec la connaissance établie ou les politiques publiques renforcera la capacité d'action des individus, des groupes et des institutions.

Le renforcement de la démocratie sanitaire suppose un développement des actions émanant et émergeant des citoyens et des associations.

Pour la Ville, cela revient à assumer un rôle d'accompagnateur de processus. La santé environnementale sera dans cette perspective un enjeu fort des assises de la santé. Une articulation PPSE / assises de la santé permettra de déployer une démarche de soutien à la participation des citoyens et réseaux en vue de diagnostics locaux infra arrondissement sur les zones où des cumuls de fragilité sont repérés. Ces démarches doivent permettre l'expression du vécu et du ressenti des habitants.

À terme, le renforcement de la démocratie sanitaire passe également par un renforcement de l'open data sur des indicateurs à choisir de manière ouverte avec l'ensemble des parties prenantes de la santé environnementale à Paris.

Développer une culture de la santé environnementale à Paris

Le plan comporte à cet effet un volet visant une sensibilisation et une acculturation aux enjeux et aux modes d'intervention de la santé environnementale. Cette démarche de long terme suppose de mobiliser des moyens de coordination et de formation/sensibilisation pour investir tous les secteurs relais disponibles, qu'il s'agisse des directions partenaires qui peuvent travailler sur des objectifs partagés, des démarches de coordination des acteurs au niveau des quartiers de la ville (Ateliers santé ville, Conseils locaux de santé...), ou des professionnels, notamment de santé, susceptibles de contribuer à accroître le niveau d'attention collective sur ces sujets. La mobilisation du champ périscolaire constitue un levier essentiel pour sensibiliser les publics jeunes aux enjeux de la santé environnementale. Enfin, des actions de promotion de la santé environnementale, des campagnes de sensibilisation sur des thèmes ciblés (allergies; matériaux du quotidien; etc) peuvent contribuer à rendre visibles les sujets repérés comme essentiels en terme de santé publique dans la ville (allergies pollens/sentiers polliniers; mobilisation air extérieur /capteurs individuels; applications diverses) tout comme la conduite d'Evaluations d'impact sur la santé (EIS) sur les grands projets d'aménagement avec une visée cognitive et pédagogique.

Place de l'innovation pour fournir aux acteurs de nouveaux outils

La mobilisation des technologies numériques au service de la mise en œuvre du PPSE est également un axe de travail dans la durée en lien avec les projets de développement économique de la ville. Paris soutient déjà ce secteur en plein essor et l'appui à apporter aux start-up du secteur de la santé qui contribuent à renouveler les outils mobilisables par les organisations comme par les individus fait partie intégrante du projet de création d'un pôle de santé environnementale associant services de la Ville, acteurs économiques et associatifs, incubateur et centre ressource pour les acteurs de la santé environnementale.

- ▶ **Fiche action 10** : Faciliter l'émergence d'un écosystème de la santé environnementale en s'appuyant sur le Pôle Paris Santé Environnement.
- ▶ **Fiche action 8** : Co-construire une culture de la santé environnementale (diagnostic et soutien aux associations).
- ▶ **Fiche action 7** : Sensibiliser à la santé environnementale dès l'enfance.
- ▶ **Fiche action 9** : Encourager la mobilisation des professionnels de santé : sensibilisation, acculturation, formation.

5.

Le PPSE, méthode participative, démarche évolutive

Les enjeux et les leviers qu'identifie le Plan sont ainsi le fruit de la concertation de plus d'une centaine d'acteurs d'horizons divers. Leur implication ne se limite pas à la phase d'élaboration du Plan. Elle alimentera en continu ses orientations et sa mise en œuvre, grâce à l'organisation d'une conférence annuelle de santé environnementale, conçue pour être :

- ▶ un moment de restitution et d'échanges sur les actions déjà entreprises, afin de préciser certains aspects méthodologiques et faire avancer les projets selon une logique adaptative.
- ▶ un temps d'élaboration et de lancement de nouvelles actions – de trois à quatre pour l'année. Chacune donnera lieu à une concertation spécifique avec les parties prenantes concernées, afin de déterminer les modalités de mise en œuvre et valider un mode d'évaluation et de suivi.
- ▶ une mobilisation de l'ensemble des acteurs parisiens sur les enjeux d'environnement et de santé, pour favoriser, structurer et valoriser les dynamiques de réseaux.

Cette méthodologie rend possible un Plan évolutif, dont les modalités de mise en œuvre ne sont pas figées dès l'origine mais définies tout au long de la démarche avec les parties prenantes, qui peuvent se saisir des moyens que le Plan met à leur disposition. Par ailleurs, le PPSE s'enrichira et s'adaptera grâce à un retour critique annuel. L'approche adaptative prend tout son sens sur des enjeux aussi complexes que la réduction des inégalités de santé à caractère environnemental. Des expérimentations micro-locales de promotion de la santé par l'environnement et le cadre de vie se développeront dans des zones de fragilité identifiées, avec l'aide de l'outil cartographique de l'IAU, comme prioritaires sur le plan des inégalités de santé à caractère environnemental. L'enjeu est de permettre la réalisation de diagnostics territoriaux partagés, par lesquels les habitants sont amenés à s'interroger sur les facteurs, dans leurs environnements de vie, dont ils perçoivent un impact sur leur santé.

Un des principes-guides sur lesquels reposent ces initiatives est « l'empowerment », compris comme autonomisation. Cette notion prend sens dans la réduction des inégalités de santé, comme recherche d'une amélioration vécue par les individus et les groupes, de leur pouvoir d'agir, par la maîtrise de nouvelles ressources au sein de leur environnement. On est bien là dans le champ du renforcement de l'agir communautaire et de la promotion de la santé.

6.

À l'horizon 2020, une visée de transformation des modes d'intervention en Santé environnementale à Paris

À l'échelle du mandat, le PPSE vise à faire progresser les interventions de la Ville et la mobilisation des parties prenantes sur des facteurs clefs pour l'amélioration de la santé environnementale à Paris :

Articuler l'action publique et la connaissance des risques

Réduire les inégalités de santé environnementale

Déployer le projet de ville-santé / ville-résiliente

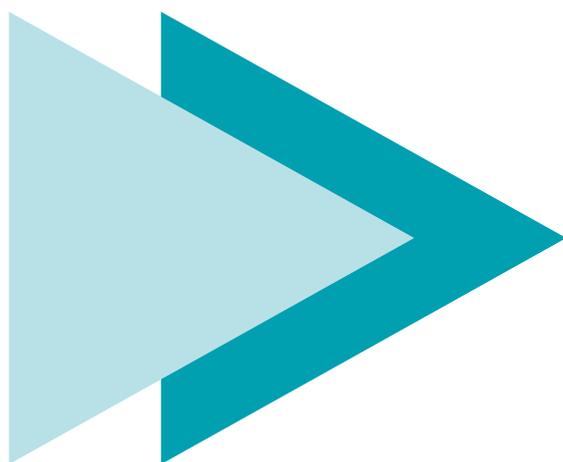
Développer une culture de la santé environnementale : éduquer, promouvoir, former, soutenir les initiatives

Soutenir la société civile et l'économie de la santé environnementale : formation / accompagnement de la montée en compétence / faire émerger des incubateurs en santé environnementale

7.

Fiches actions (voir document annexe)

- ▶ Un nombre limité de fiches-action qui permettent de lancer le PPSE en transversalité sur des objectifs leviers identifiés par la concertation et visés par les 6 axes de travail.
- ▶ Ces axes et les fiches qui les déclinent forment l'architecture générale des interventions pour le mandat.



Fiches Action

- **FICHE-ACTION 1**
Mieux intégrer la santé dans les projets d'urbanisme et les espaces publics
- **FICHE-ACTION 2**
Evaluer les impacts sur la santé pour les projets urbains structurants et les requalifications des espaces publics
- **FICHE-ACTION 3**
Mieux observer la santé environnementale à Paris: mener un travail de capitalisation des données et études, définir des indicateurs
- **FICHE-ACTION 4**
Renouveler les modalités d'intervention dans les quartiers où des fragilités en santé environnementale sont repérées
- **FICHE-ACTION 5**
Prévenir et suivre les affections respiratoires chez l'enfant
- **FICHE-ACTION 6**
Améliorer la santé des Parisien-ne-s en agissant sur la qualité de l'environnement intérieur (domiciles, lieux de vie): sensibilisation, mobilisation et interventions
- **FICHE-ACTION 7**
Sensibiliser à la santé environnementale dès l'enfance
- **FICHE-ACTION 8**
Co-construire une culture de la santé environnementale
- **FICHE-ACTION 9**
Encourager la mobilisation des professionnels de santé: sensibilisation, acculturation, formation
- **FICHE-ACTION 10**
Faciliter l'émergence d'un écosystème de la santé environnementale en s'appuyant sur le Pôle Paris Santé Environnement
- **FICHE-ACTION 11**
Développer l'expertise du Service parisien de santé environnementale
- **FICHE-ACTION 12**
Santé environnementale par l'alimentation durable
- **FICHE-ACTION 13**
Intégrer les objectifs de santé environnementale dans la commande publique
- **FICHE-ACTION 14**
Gérer les établissements de la Ville de façon exemplaire
- **FICHE-ACTION 15**
Progresser encore dans la protection de la santé des personnels de la Ville
- **FICHE-ACTION 16**
Promouvoir la santé en développant la biodiversité



Mieux intégrer la santé dans les projets d'urbanisme et les espaces publics

Contexte

Au-delà des études d'impact prévues pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dans lesquelles un volet santé est clairement identifié, les aspects de l'aménagement urbain liés à la santé environnementale sont le plus souvent édictés sous des intitulés de bien-être ou de confort des usagers, de sécurité, de qualité de l'air et de l'eau.

Il y a lieu de permettre une prise en compte plus spécifique et plus précoce des enjeux de santé par les acteurs de l'aménagement dans le cadre de projets d'urbanisme afin de mobiliser l'ensemble des leviers favorables constitutifs de la ville-santé, tels que la mobilité active, la lutte contre les pollutions et contre l'isolement, l'accès aux services fondamentaux ou les aspects climatiques.

Objectifs

- Rendre plus systématiques les prises de décisions en faveur de la santé dans les opérations d'aménagement urbain.
- Poursuivre et développer l'appropriation des enjeux de santé par les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement.

Contenu de l'action

- Formaliser un référentiel « fabrique de la ville-santé » à destination de tous les acteurs : élus, professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement ;
- Intégrer des objectifs de santé dans le référentiel d'aménagement durable de la Ville ;
- Mettre en place un suivi des projets urbains sur les effets sur l'environnement ou la santé humaine ;
- Conduire une réflexion sur les îlots de chaleur urbains dans le cadre du carnet d'adaptation au changement climatique : végétalisation de la ville intégrant une démarche préventive sur les risques d'allergies liés aux pollens, choix de revêtements imperméables, arrosage des chaussées, poursuite de la réflexion de la place de l'eau dans la ville (usage nouveau du réseau d'eau non potable) en proposant une expérimentation ;
- Contribuer à la formation des professionnels : favoriser la sensibilisation aux enjeux de santé dans la formation des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement ;
- Mettre en application et valoriser des critères de santé dans des projets de la mandature : réaménagement des places, nouvelles opérations d'aménagement municipales (ZAC, ...);

- En lien avec le Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement (PPBE axe n°8), concevoir des éco-quartiers durables et vivables, qui préservent les nouvelles populations du bruit des transports, en traitant la question de l'environnement sonore très en amont des processus de décision, d'élaboration et de réalisation des projets, à travers le prisme des ambiances sonores souhaitées (Ref: «Cahier technique ambiances urbaines» ADEME - AEU2) et sur la base de modélisations croisées bruit / qualité de l'air.

Acteurs

- Pilote: DU
- Partenaires: DASES, DEVE, DVD, Mission VIDA, aménageurs, écoles d'urbanisme et d'architecture, acteurs économiques, Airparif, Bruitparif, associations (fédération des PACT...).

Calendrier

- 2016:
Elaboration du Cahier «Fabrique de la Ville-santé».
Actualisation du référentiel «Un aménagement durable pour Paris».
Réflexion sur les îlots de chaleur urbains (ICU): étude APUR à poursuivre et compléter.
- 2017:
Formation des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement .



Fiche
Action 2

Évaluer les impacts sur la santé pour les projets urbains structurants et les requalifications des espaces publics

Contexte

Le système de santé contribue à hauteur de 12 à 20 % à l'état de santé d'une population. Les 80 % restant résultent de facteurs externes à ce système, influencés notamment par des déterminants socio-économiques, environnementaux, comportementaux qui souvent interagissent. Les décisions prises dans le cadre des politiques publiques au sens large, et les choix en matière d'urbanisme en particulier, ont donc des répercussions directes ou indirectes, positives ou négatives sur la santé des populations.

Il est proposé de déployer des démarches visant à mieux appréhender, en situation, les enjeux de santé d'une opération d'aménagement, notamment par le biais d'Évaluations d'impact sur la santé (EIS). Les EIS intègrent des enquêtes auprès de la population pour apprécier finement les effets d'un projet sur la santé (modes de vie, accès aux services ou aux soins). Ils peuvent être des outils d'aide à la décision et sont complémentaires d'études plus classiques d'expositions aux polluants (volets santé des études d'impact). Cette méthode innovante présente par ailleurs l'intérêt de pouvoir s'appliquer à des projets conduits dans des secteurs déjà habités.

Objectifs

- Systématiser les prises de décisions en faveur de la santé dans les opérations d'aménagement urbain en prenant en compte les facteurs et déterminants sanitaires, environnementaux, sociaux et économiques dans ces projets ;
- Mettre en place et évaluer des outils d'aide à la décision pour les projets d'urbanisme et d'aménagement, afin d'une part d'anticiper en amont leurs impacts sur la santé et les corriger, d'autre part d'évaluer en aval les conséquences de ces projets et leurs externalités potentielles sur la santé des populations (en lien avec le référentiel « Un aménagement durable pour Paris » à actualiser ainsi que le référentiel national des éco-quartiers) ;
- Favoriser une appropriation des enjeux de santé par les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement et les impliquer dans la mise en œuvre du Plan.

Contenu de l'action

- Réalisation d'Évaluations d'impact sur la santé (EIS) à titre expérimental sur des projets pertinents au regard de leurs impacts pressentis en matières de santé. Ce travail devra être complété par une démarche d'analyse et d'évaluation sur ces expérimentations ;
- Dans le cadre du Carnet d'adaptation, conduite d'une EIS expérimentale prenant en compte les impacts négatifs futurs des modifications climatiques ;

- A partir de ces expérimentations, élaborer un outil ad hoc simple et pratique qui pourrait être intégré systématiquement dans les procédures en lien avec des opérations d'aménagement et d'urbanisme comme support de diffusion des bonnes pratiques ;
- Une première liste de projets pouvant faire l'objet d'une EIS est envisagée qui comprendra la rénovation des places, les opérations Porte de Vincennes, Paul Bourget, Porte de Montreuil, Saint-Vincent-de-Paul, et les Jeux Olympiques à Paris en 2024. Les EIS Porte de Vincennes, Porte de Montreuil et JO pourraient être menées dans un cadre métropolitain.

Acteurs

- Pilote : DASES – BSEH
- Partenaires : DU, DEVE, DPA, DVD, Mission VIDA, Eau de Paris, ORS, ARS, ADEME, Universités

Calendrier

- 2016 : Définition du plan de réalisation des EIS.
- 2017 : Réalisation des premières EIS.
- 2018 : Edition d'un guide de bonnes pratiques.



Mieux observer la santé environnementale à Paris : mener un travail de capitalisation des données et études, définir des indicateurs

Contexte

Pour comprendre les problèmes de santé environnementale et pouvoir se prononcer sur les actions à mettre en œuvre afin de les réduire, il est nécessaire de disposer des bonnes informations, au moment voulu, et à la bonne échelle géographique. Ce besoin concerne aussi bien les élus et décideurs, que les professionnels et les citoyens.

Or, les données en santé environnement existent mais sont :

- éclatées,
- détenues par des organismes très divers tels que des administrations, agences, organismes de recherche, hôpitaux, universités, établissements publics à caractère industriel et commercial, associations,
- produites à des échelles ou des temporalités variées limitant la comparaison,
- limitées dans leur accès ou fournies sous des formats rendant leur compréhension ou leur interprétation difficile.

Objectifs

- Définir les données utiles à la connaissance et à l'action en santé environnementale à l'échelle de Paris et infra parisienne (sans limitation aux indicateurs sanitaires et de contamination des milieux et en intégrant des données sociales, sociologiques et cognitives), identifier les données manquantes ou de qualité insuffisante ;
- Analyser les inégalités sociales et environnementales de santé à Paris pour repérer les disparités et affiner les cibles de l'action publique ;
- Créer un dispositif opérationnel permettant de rendre les données disponibles accessibles et compréhensibles à un ensemble élargi d'utilisateurs, en intégrant un projet d'open data ;
- établir des indicateurs selon une méthodologie ouverte à l'ensemble des parties prenantes du Plan, associant critères scientifiques et dimensions relevant du ressenti et de la qualité du cadre de vie. Ces indicateurs doivent permettre d'appréhender l'état de la santé environnementale à Paris ;
- Produire un état sanitaire de la population parisienne intégrant les problématiques de santé environnementale.

Contenu de l'action

- Mener un travail de capitalisation des études et données existantes pertinentes pour les thématiques du Plan.
- Retenir de manière contributive un ensemble d'indicateurs permettant le suivi des actions du Plan avec notamment un double focus sur la baisse des nuisances et expositions et la réduction des inégalités.

- Intégrer les indicateurs de climat urbain développés par l'Institut national de Veille Sanitaire (InVS) et Météofrance dans le cadre du Carnet d'adaptation ;
- Répertoire l'ensemble des parties prenantes de la recherche en santé environnementale et identifier les détenteurs de ces données ;
- Constituer un espace d'échanges sur les données partagées en veillant à prévoir leur actualisation périodique ;
- Construire un portail d'accès à ces données (Open Data) intégrant des aides pédagogiques permettant aux différents publics de comprendre et utiliser ces informations ;
- Contribuer à améliorer les données mises à disposition : participation à des projets de recherche, développement des liens avec les laboratoires et organismes de recherche sur différents aspects de la santé environnementale dont les aspects cognitifs, ressenti et vécu de la population, soutien à la définition d'une méthodologie des diagnostics territoriaux partagés ;
- Développer des démarches innovantes de production de données (data challenge) en lien avec la fiche 4 pour renforcer la connaissance du ressenti des habitants et usagers sur la qualité de leur cadre de vie et faciliter son partage par les parties prenantes du Plan ;
- Produire sous forme de rapport un "état des lieux" tous les 2 ans. Le premier rapport permettra d'affiner les priorités, en précisant les objectifs en termes de résultats attendus, éventuellement quantifiés.

Acteurs

- Pilote : DASES SDS
- Partenaires : VdP (APUR, Mission VID, DEVE, DDEEES, DRH) Universités (Nanterre, UVSQ, Paris-Descartes, Paris-Diderot, Créteil...), grandes écoles (Mines), établissements publics (OQAI, IAU, ARS, Cire, Eau-de-Paris...), organismes producteurs de données à statut associatif (ORS, APUR, AIRPARIF, BRUITPARIF, NATUREPARIF), utilisateurs et associations agissant dans les champs de la santé et de l'environnement.

Calendrier

- 2016 :
Production d'un premier rapport de capitalisation comportant une proposition d'indicateurs.
Organisation de conventions entre la Ville de Paris et les producteurs de données précisant les modalités de mise à disposition.
Organisation d'un data Challenge dans le cadre de la première conférence de santé environnementale.
- 2017 :
Construction de la base de données et du portail internet – Outil Open Data.
Publication d'un état sanitaire de la population parisienne.
- 2018 :
Ouverture de la première version du portail internet.



Renouveler les modalités d'intervention dans les quartiers où des fragilités en santé environnementale sont repérées

Contexte

Le territoire parisien est impacté par des niveaux de pollution et de nuisances globalement élevés. Cependant, on observe que certains quartiers sont encore plus impactés ou que la population qui les habite est en capacité moindre de compenser les nuisances subies (défaveur sociale ou accessibilité inférieure aux aménités de proximité). Une démarche territorialisée innovante et à forte composante participative sera menée sur ces espaces pour y conduire des actions de promotion de la santé par le cadre de vie.

L'enjeu ici est de ne pas se limiter aux expositions dites « objectives » mais de prendre en compte le ressenti qu'ont les habitants de leur environnement de vie, leurs préoccupations et leurs besoins. Le fil directeur de ce mode d'intervention s'appuie sur le renforcement des capacités d'action individuelle et collective des habitants (« agir communautaire ») et la consolidation des méthodologies participatives en santé.

Objectifs

- Lutter contre les inégalités de santé à caractère environnemental ;
- Renforcer les outils de repérage des zones en fragilité ;
- Expérimenter un mode d'intervention dans des zones identifiées comme prioritaires au regard de la réduction des inégalités de santé environnementale, qui prenne en compte leurs spécificités et vise des objectifs co-élaborés avec les habitants, sur la base d'un diagnostic territorial partagé.

Contenu de l'action

- élaborer une méthode de priorisation des espaces à considérer, en lien avec la fiche 3 « Mieux observer la santé environnementale à Paris : mener un travail de capitalisation des données et études, définir des indicateurs » et avec la méthodologie de caractérisation des inégalités environnementales prévue dans le 3e Plan Santé Environnement (PNSE 3) (FA n° 38 : « Développer et diffuser, via une plate-forme commune, des méthodologies de référence au niveau national pour la caractérisation des inégalités environnementales déclinables localement, tenant compte des situations de vulnérabilité des populations ») ;
- Définir les modalités de diagnostic territorial co-construites avec les habitants, à déployer sur les territoires en fragilité repérés :

- Ce diagnostic permettra de cartographier à micro-échelle des fragilités socio-environnementales, des modes d'accès ou des freins à des compensations et aménités, de recueillir les analyses croisées d'experts et d'usagers de l'espace urbain considéré, en mettant les participants dans une situation d'échanges de connaissances afin de faire émerger des propositions concrètes. Cette méthode collaborative s'appuiera aussi sur de nouveaux outils numériques ;
- Déployer sur ces zones des actions de réduction des expositions ou compensatrices, co-définies avec les parties prenantes locales (lutte contre le bruit, actions de végétalisation et de soutien à la biodiversité, place de l'eau dans la ville), des actions de dynamisation de la vie locale, des actions associatives en lien avec la nature, l'environnement extérieur et intérieur (jardinage, activité physique, cuisine, bricolage, décoration...) afin que la population s'approprie son environnement).

Sur la base de la cartographie des points noirs environnementaux élaborée par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) dans le cadre de l'action 6 du Plan régional santé environnement (PRSE 3), certains espaces sont pressentis à ce stade, comme devant faire l'objet d'une analyse de la situation et d'une attention particulière : Porte de la Chapelle ; Batignolles ; Rive gauche/Bercy ; Porte d'Ivry ; Porte de Bagnolet ; Périphérique. Cette liste sera complétée sur la base des critères retenus pour définir les espaces en fragilité, notamment des indicateurs territorialisés de qualité du logement et de défaveur sociale.

Acteurs

- Pilote : DEVE/DASES
- Partenaires : DU, DDCT, DEVE, DDEEES, DVD, Eau de Paris, Associations, Acteurs économiques, ARS, BRGM, AIRPARIF, BRUITPARIF, Conseils de quartier, Région Île-de-France

Calendrier

- 2016 :
Lancement du travail de cartographie, élaboration de la méthodologie, définition des espaces à considérer.
Premiers diagnostics territoriaux partagés dans le cadre des Assises de la santé.
- 2017 :
Lancement des diagnostics territoriaux partagé.
- 2018 – 2020 :
Programmation, mise en place d'actions correctives.



Prévenir et suivre les affections respiratoires chez l'enfant

Contexte

On observe une croissance des affections respiratoires, dont l'asthme, et une augmentation des allergies dont la prévalence est plus élevée chez les enfants que parmi les générations plus âgées. Cette tendance générale est très affirmée à Paris où la situation connaît des phases aiguës lors des pics de pollution ou de pollinisation de certaines espèces.

Le suivi de la cohorte de naissances PARIS met ainsi en évidence que l'exposition pendant la première année de vie à la pollution liée au trafic (estimée finement à l'échelle individuelle en tenant compte des lieux de résidence et de garde) est associée à la persistance des symptômes respiratoires chez les enfants franciliens, à l'âge de 4 ans. Tous les enfants ne sont pas également sensibles aux effets respiratoires de cette pollution, ceux qui ont une prédisposition familiale à l'allergie ou qui ont vécu des événements familiaux stressants étant plus vulnérables. Dans l'étude de cohorte, 12,2 % des enfants ont fait l'objet d'un diagnostic d'asthme par un médecin au cours des quatre premières années de leur vie.

Complémentaire aux plans menés à Paris pour réduire la pollution de l'air et aux fiches actions [air intérieur, mobilisation des professionnels, sensibilisation dès l'enfance], un travail spécifique sur le suivi et la prise en charge des affections respiratoires de l'enfant à Paris est nécessaire pour limiter ce facteur fort de la dégradation précoce de la santé des enfants, constitutive d'inégalités devant la santé (public fragile et surexposition au risque) et à forte composante environnementale.

Objectifs

- Renforcer la connaissance relative aux affections respiratoires de l'enfant à Paris et poursuivre le suivi de la cohorte de naissances PARIS ;
- Renforcer les parcours de soins en intégrant les questions relatives à l'environnement de vie des enfants ;
- Améliorer le dépistage et la prise en charge de l'asthme, des allergies et des affections respiratoires chroniques de l'enfant à Paris ;
- Mener un travail d'ensemble sur la santé respiratoire et les allergies de l'enfant : capitalisation des données, prévention, promotion de la santé, accès aux soins de santé générale de l'enfant.

Contenu de l'action

- Améliorer le dépistage de l'asthme chez les enfants entre 6 et 9 ans en mettant en place un nouveau protocole élaboré par le service de santé scolaire et les services hospitaliers ;
- Modéliser un parcours de soin alliant consultation, prévention et action sur l'environnement de vie et mettre en œuvre son déploiement à partir des réseaux existants (centres de PMI, Pédiatres, généralistes, consultations externes de l'APHP) pour accroître notamment le repérage précoce des enfants présentant des symptômes asthmatiformes ;
- Former des professionnels de santé (cf. Encourager la mobilisation des professionnels de santé : sensibilisation, acculturation, formation) ;
- Communiquer auprès des médecins traitants, des services hospitaliers pertinents et des professionnels de santé concernés par la prise en charge des pathologies respiratoires ;
- Fluidifier le parcours de soin des enfants asthmatiques en coordonnant et animant les réseaux existants (réseaux « asthme » hospitaliers, Écoles d'asthme...) et les acteurs de Ville, permettant notamment de mieux orienter ces enfants vers des structures spécialisées ;
- Conforter les démarches d'éducation thérapeutique des parents d'enfants atteints d'asthme ou de pathologies respiratoires graves ;
- Poursuivre et conforter l'étude cohorte de naissances PARIS et partager la connaissance issue de cette démarche.

Acteurs

- Pilote : DASES – SDS
- Partenaires : APHP /DASCO / DFPE/ DEVE, cabinets Paris Med / ARS / CPAM / Associations / Université Paris Descartes

Calendrier

- 2016 :
Capitalisation des données et mobilisation des parties prenantes.
Modélisation du parcours de soin renforcé.
Élaboration partenariale d'une formation des professionnels de santé et extra-sanitaires.
Communication sur la démarche de la fiche action à destination des professionnels concernés.
- 2017 :
Premier déploiement de la formation.



Améliorer la santé des parisien-ne-s en agissant sur la qualité de l'environnement intérieur (domiciles, lieux de vie) : sensibilisation, mobilisation, interventions

Contexte

L'habitat constitue l'un des déterminants environnementaux et sociaux de santé les plus importants. Cette problématique concerne l'habitat indigne ou insalubre mais ne s'y limite pas: l'habitat inconfortable, sur-occupé ou mal entretenu, mal isolé sur le plan thermique et/ou acoustique finit par exposer ses occupants à des risques sanitaires. Agir sur la santé par l'habitat est un levier direct et efficace pour réduire les inégalités sociales de santé. La situation parisienne a été fortement améliorée par la conduite du plan d'éradication de l'habitat insalubre entre 2002 et 2010 mais des problématiques importantes demeurent, liées à l'ancienneté du bâti parisien et à l'enjeu plus global de l'entretien des bâtiments. La collectivité fait face désormais à une situation d'insalubrité plus diffuse, notamment dans un contexte de crise économique et d'augmentation inquiétante des urgences sanitaires touchant les populations les plus fragiles. Les punaises de lit (*Cimex lectularius* et *Cimex hemipterus*) avaient quasiment disparu du territoire français dans les années 1950, principalement en raison de l'amélioration de l'hygiène générale de l'habitat et de la large utilisation du DDT. Une recrudescence est observée depuis le début des années 1990. Cette recrudescence n'est pas propre à la France ; elle est observée dans la plupart des pays développés. Les facteurs en sont mal connus. L'augmentation des transports internationaux et l'apparition de phénomènes de résistance aux insecticides dans les populations de punaises sont parfois avancées mais la répartition et les niveaux de ces résistances aux différents insecticides utilisables restent très faiblement documentés.

Par ailleurs, la mauvaise qualité thermique des logements est identifiée par les habitants, dans leur expertise d'usage, comme facteur de problèmes de santé. Les pathologies respiratoires provoquées par l'humidité et les moisissures, les intoxications au monoxyde de carbone émanant de chauffages d'appoint, l'infestation par les punaises de lit, l'image de soi dégradée par le fait d'habiter un tel logement, constituent les principaux risques identifiés.

Les problématiques de santé par l'habitat comprises dans cette fiche intègrent à la fois les questions relatives aux contaminations chimiques (COV et autres substances aux effets CMR et perturbateurs endocriniens) et biologiques dans l'habitat (moisissures, allergènes, punaises de lit) et les enjeux de précarité énergétique et de mauvaise isolation acoustique. Cette fiche-action porte aussi bien sur les interventions menées par la ville dans le cadre de ses compétences réglementaires que sur le besoin identifié de renforcer les démarches de sensibilisation des publics et de conforter les réseaux d'acteurs.

Objectifs

- Développer le service aux parisiens sur les questions d'environnement intérieur.
- Lutter contre les inégalités de santé liées aux conditions de logement (habitat indigne, insalubre, sur-occupé)
- Poursuivre la mobilisation sur le saturnisme en tenant compte des évolutions de la législation et des enjeux émergents.

- Veiller à la prise en compte des aspects santé (confort thermique et acoustique, qualité de l'air intérieur, choix des matériaux) dans les objectifs des politiques de rénovation thermique et d'efficacité énergétique des bâtiments en intégrant les objectifs d'une démarche d'élimination des CMR et PE.
- Sensibiliser aux enjeux des CMR, PE et des particules biologiques dans l'environnement de vie
- Améliorer le parcours de soins des pathologies susceptibles d'être liées à l'environnement.
- Profiter de la dynamique des rénovations thermiques dans le cadre de la transition énergétique pour améliorer le confort acoustique des logements (diagnostic préalable, certification de qualité, attestation de fin de travaux...)
- Empêcher la prolifération des punaises des lits en sensibilisant à la détection précoce des infestations et au signalement et en améliorant l'offre de réponse aux infestations (structurée et accompagnée d'une information facilement accessible permettant aux personnes touchées de trouver rapidement une réponse adaptée).

Contenu de l'action

- Renforcer la communication et la coordination des actions entre les différents acteurs concernés par l'habitat et la santé (DASES, DLH, DRIHL, ARS, CAP-TV, PMI, Santé scolaire, représentant des praticiens, Eau de Paris...) par la mise en place d'un groupe de liaison
- Soutenir des démarches de promotion de la santé dans l'habitat et les lieux de vie
- Accompagner les travaux de lutte contre l'insalubrité et le logement dégradé ou indigne à Paris et en documenter le volet santé, notamment en matière de prise en compte des risques fongiques et de ceux posés par d'autres contaminants (COV, PE, CMR) dans l'habitat indigne ou dégradé. En particulier, il s'agit d'ouvrir la possibilité de réaliser des prélèvements simples de moisissures pour appuyer une procédure d'insalubrité en cas de pathologie respiratoire et de développement fongique important dans le logement et de mettre en place une procédure pour obtenir la décontamination des surfaces moisies
- Editer une brochure partenariale sur les risques santé dans le logement et soutenir la diffusion de bonnes pratiques et le renforcement de l'agir communautaire sur l'ensemble des enjeux : contaminants chimiques (COV, PE, CMR) accidents domestiques,
 - Soutenir l'implication des médecins et malades dans le domaine de l'environnement intérieur : développer le réseau des médecins formés à la santé environnementale et susceptibles d'orienter leurs patients notamment vers les services proposés par la Ville.
 - Sensibiliser les professionnels de santé et les travailleurs sociaux effectuant des visites à domicile susceptibles de repérer des situations à risque pour la santé des occupants (peinture au plomb, moisissures...) pour renforcer les orientations vers le réseau des médecins prescripteurs
- Renforcer la capacité d'action de la cellule de Conseil en environnement intérieur, adapter qualitativement et quantitativement le service proposé à l'évolution des besoins et assurer sa pérennité.

- Lutter contre le saturnisme et renforcer la veille active sur les enjeux émergents
 - Améliorer les dépistages du saturnisme
 - Poursuivre la réalisation des enquêtes environnementales à la suite d'une déclaration obligatoire (DO 50µg/L) en partenariat avec l'ARS IDF, la DRILH et les opérateurs sanitaires et sociaux ;
- Mieux documenter les enjeux de précarité énergétique à Paris en lien avec les actions climat menées par la ville
- Insérer des critères de santé dans le référentiel de construction de bâtiments adaptés aux évolutions climatiques (Action 20 des Carnets d'adaptation) et dans les réglementations urbaines (Action 23 des Carnets d'adaptation)
- Développer des opérations couplées de rénovation thermique/acoustique
- Tester de nouvelles solutions de rafraîchissement passives (Action 19 des Carnets d'adaptation)
- Mettre en place une stratégie de lutte contre les punaises de lit :
 - Renforcer la veille, la surveillance et la coordination des actions et des connaissances : Bénéficier des partages de données (VDP, ARS, DGS...) et Impliquer les bailleurs sociaux et les prestataires 3D
 - Tester de nouvelles méthodes alternatives au traitement chimique
 - Identifier les facteurs qui pourraient limiter ou bien faciliter l'adoption des bonnes pratiques
 - Mettre en place un plan de communication comportementale
 - Éditer une brochure sur les punaises de lit
 - Intégrer la problématique des punaises de lit dans les plans locaux d'urbanisme (PLU)

Acteurs

- Pilote: DASES
- Partenaires DRIHL et ses opérateurs sanitaires et sociaux, DEVE, DPE, DICOM, CASVP, Agence Parisienne du Climat, ARS IDF, Eau de Paris, syndicats, bailleurs sociaux, opérateurs 3D, associations, collectifs de locataires, des victimes du saturnisme, APHP, ARS, Cabinets Paris Med, ASV, MSP, centres de santé, CPAM, Société de pneumologie de langue française

Calendrier (qui sera mis en œuvre en cohérence avec celui du Carnet d'adaptation) :

- 2017 :
Première réunion du groupe de liaison habitat santé
- 2017/2018
Formation des professionnels : voir FA n° 10
Recrutement d'un nouveau CMEI puis déploiement progressif en 2017



Sensibiliser à la santé environnementale dès l'enfance

Contexte

La mise en œuvre de l'Aménagement des rythmes éducatifs (ARE) dans les écoles de Paris s'inscrit dans un projet éducatif territorial (PEDT) signé avec le Rectorat, la Direction départementale de la cohésion sociale et la Caisse d'allocations familiales de Paris dont certaines dispositions sont en lien avec la santé environnementale.

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, on peut estimer qu'environ 20 000 enfants ont bénéficié, sur l'ensemble des temps (scolaire, péri et extrascolaire), d'actions prenant en compte des aspects de développement durable ou liés à l'environnement, incluant parfois la santé (ateliers « Découverte de son environnement » et « Jardinier de ma santé »).

Parallèlement, dans le cadre de la coordination du Réseau d'éducation à l'environnement et au développement durable, 596 agents (animateurs, enseignants, agents techniques) ont bénéficié des formations « Éducation à l'Environnement » et « Goût et éducation nutritionnelle », incluant les orientations des différents plans parisiens relatifs au développement durable (Plan biodiversité, Plan climat, Plan local de prévention des déchets, etc.).

Les aventures des « Bougez Malins » (projet commun DASES, DJS, DASCO) sont aussi un temps fort de cette acculturation des enfants (2 100 enfants concernés en 2015).

Le projet global « Cultiver dans les écoles », mis en œuvre avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, sur tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire), a pour objectif que les enfants prennent part à la transformation de leur environnement, qu'ils en soient acteurs et de ce fait le respectent davantage. C'est l'occasion, en généralisant les jardins pédagogiques, les vergers ainsi que les toitures et murs végétalisés d'aborder des concepts comme le climat, la biodiversité en ville, l'alimentation et la consommation durable, la gestion raisonnée de l'eau, la santé environnementale avec le 0 phytosanitaire, les déchets organiques, etc.

Les enjeux de santé environnementale sont ainsi abordés de façon secondaire ou indirecte dans l'ensemble des temps d'apprentissage au développement durable proposés aux enfants en âge d'être scolarisés. L'évaluation du PEDT actuel et l'élaboration du nouveau PEDT qui prendra effet en septembre 2016 sont l'occasion d'intégrer dans la réflexion les relations entre l'environnement et la santé.

Objectifs

- Permettre aux citoyens, dès le plus jeune âge, de mieux comprendre les interactions étroites entre environnement et santé humaine, afin qu'ils puissent se sentir acteurs et adoptent les bons comportements envers leur santé et envers leur environnement ;
- Elaborer des modules éducatifs à la santé environnementale en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire intégrant notamment les enjeux liés aux contaminations chimiques par les composants des objets du quotidien (CMR, perturbateurs endocriniens).

Contenu de l'action

- Examiner l'opportunité d'intégrer la santé environnementale comme thématique dans les objectifs du futur PEDT qui se déploiera à la rentrée 2016 ;
- En fonction des objectifs retenus dans le futur PEDT, réfléchir à l'introduction de la santé environnementale comme nouvelle thématique :
 - dans les marchés et appels à projets passés pour la mise en œuvre et le suivi d'ateliers périscolaires,
 - dans les ateliers pris en charge par les animateurs de la Ville de Paris dans le cadre de l'ARE ;
- En fonction des résultats de l'évaluation des ateliers « Jardinier de ma santé », renforcer les actions déjà mises en œuvre à travers l'augmentation du nombre de ces ateliers à compter de la rentrée scolaire 2016-2017 et envisager l'élaboration d'un complément relatif à la santé environnementale ;
- Envisager l'acquisition de malles découverte ludiques comme des ressources mises à disposition des animateurs ayant pour objectif une sensibilisation des enfants sur la santé environnementale et permettant la mise en œuvre d'ateliers sur cette thématique ;
- Envisager l'acquisition de livres à intégrer dans les écoles (après validation par le comité de sélection des livres mis en place dans le cadre du dispositif Plan Paris lecture) au sein des EPL (espaces premiers livres) et BCD (bibliothèques centres de documentation) permettant aux enfants de découvrir cette thématique à travers les activités proposées par l'animateur lecture ;
- Déployer à l'attention d'enfants fréquentant les centres de loisirs un projet pédagogique piloté par le BSEH avec l'organisation d'un circuit ludique de découverte et d'apprentissage, au fil d'ateliers pédagogiques au parc de Choisy et dans les laboratoires de la Ville proposant des jeux et des énigmes, prétextes à des observations et des expériences sensibilisant les enfants aux effets sanitaires liés à l'environnement et aux moyens de prévention ;
- Amplifier l'accueil au Pavillon de l'eau de publics scolaires dans le cadre d'ateliers, de conférences, de visites dédiées et organiser des classes d'eau en cycle primaire et collège, sous pilotage des enseignants, pour traiter de la question de l'eau en interdisciplinarité et porter la dimension sanitaire.

Acteurs

- Pilote : DASCO
- Partenaires : DASES, DEVE, DFPE, DJS, Eau de Paris, Rectorat, ADEME, BRUITPARIF, Réseau d'associations d'éducation à l'environnement et associations de santé environnementale.

Calendrier:

- 2016
Mise en place d'un groupe de travail DASES-DASCO pour mener la réflexion à propos de l'intégration de la thématique santé environnement dans les actions d'éducation auprès des enfants en école élémentaire.
1er parcours pédagogique ludique organisé à Eastman.
- 2017
Expérimentation de l'intégration de cette thématique dans les activités périscolaires.



Fiche
Action 8

Co-construire une culture de la santé environnementale

Contexte

Domaine en émergence, le champ de la santé environnementale est encore perçu comme cloisonné, d'expertise scientifique et d'interventions à dominantes techniques et professionnelles. Cela a pour effet de limiter l'action des associations et l'appropriation par les citoyens, tout en les cantonnant à l'expression d'inquiétudes.

Ce cloisonnement est préjudiciable aux actions transversales. Il convient de le réduire en soutenant l'émergence d'une culture de la santé environnementale et le renforcement du pouvoir d'agir des populations.

Objectifs

- Accompagner un processus de mobilisation des citoyens et acteurs associatifs en santé environnementale par le renforcement des capacités d'actions individuelles et collectives.
- Soutenir plus particulièrement la capacité de participation et d'expression des populations les plus soumises à la défaveur sociale.

Contenu de l'action

- Mener des diagnostics territoriaux partagés dans le cadre des Assises de la santé avec les habitants et les associations des quartiers identifiés comme appelant à des actions ciblées (cf : fiche-action n° 4) ;
- Participer, de concert avec les partenaires de la Ville, à la co-construction et la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé et à des campagnes de sensibilisation sur l'ensemble des thématiques du Plan ;
- Conduire des actions de sensibilisation auprès des publics socialement fragiles sur des questions clefs de la santé environnementale en s'appuyant sur les réseaux associatifs (notamment eau, ventilation, alimentation, bruit, perturbation endocrinienne, COV et CMR) ;
- Veiller à ce que des actions de prévention et de promotion de la santé soient dirigées spécifiquement vers des publics sensibles ou vulnérables ;
- Développer des outils en vue de favoriser les synergies et dynamiques de réseaux ;
- Organiser une conférence annuelle de santé environnementale co-construite et co-animée par l'ensemble des parties prenantes ;
- Valoriser et soutenir les initiatives portées par les acteurs citoyens et associatifs, tels que, par exemple, la création de sentiers polliniers sentinelles, la valorisation des initiatives de capteurs citoyens.

Acteurs

- Pilote: DASES, DDCT
- Partenaires: ARS, DEVE, DRH, DFPE, Mission VIDA, Eau de Paris, DDCT/ DICOM, INPES, Maison des Acteurs du Paris Durable, associations de SE à Paris...

Calendrier

- 2016:
Mise en place d'un groupe de travail pilote en vue d'organiser les actions de promotion.
Première Conférence Paris Santé Environnement.
- 2017/2018:
Poursuite des actions.
Lancement des conférences annuelles de santé environnementale.



Encourager la mobilisation des professionnels de santé : sensibilisation, acculturation, formation

Contexte

Les professionnels de santé sont des acteurs clés de la santé environnementale. Cependant, leur formation initiale n'est pas orientée de manière déterminante vers cette question, et ils sont bien souvent démunis pour répondre aux interrogations de leurs patients dans ce domaine, tandis que l'offre de formation continue reste relativement rare et peu utilisée.

Objectif

Elaborer des démarches de partage et de mobilisation afin de fournir aux professionnels de santé les informations et les bonnes pratiques requises face aux enjeux de la santé environnementale.

Contenu de l'action

- Intégrer la compréhension des déterminants environnementaux de la santé dans la formation continue des professionnels de santé de la ville (notamment infirmières, acteurs de la PMI...);
- S'appuyer sur un réseau de professionnels de santé volontaires, renforcer leurs connaissances et en faire des acteurs relais de sensibilisation auprès des professionnels pertinents du territoire;
- Participer à la rédaction d'un référentiel de bonnes pratiques;
- Dans le cadre du pôle/réseau de santé environnementale, développer un espace dédié aux professionnels de santé qui pourrait servir à la fois de centre ressources et de lieu de mutualisation des bonnes pratiques;
- Proposer en lien avec l'ARS un appel à projets de formation en santé environnementale.

Acteurs

- Pilote: DASES
- Partenaires: DRH, DFPE, ORS, ARS, Ordre des Médecins, DMG, écoles d'infirmières, ASV, MSP et centres de santé, cabinets Paris Med'...

Calendrier

- 2016:
Mise en place d'un groupe de travail pilote pour l'élaboration d'un module de formation en santé environnementale.
Mise en place d'un groupe de travail en vue d'un éventuel appel à projets expérimental de formation SE.
- 2017/2018:
Lancement des formations.



Fiche
Action 10

Faciliter l'émergence d'un écosystème de la santé environnementale en s'appuyant sur le Pôle Paris Santé Environnement

Contexte

Les enjeux économiques, l'innovation technologique et l'hybridation des savoirs et pratiques issus de la santé, des interventions sociales, des mobilisations associatives et citoyennes sont au cœur de la dynamique qui anime la santé environnementale. Ils sont essentiels au renouvellement des modes d'intervention sur la santé environnementale comme ville active dans les réseaux de ville-santé et le projet OMS Urban Health.

La constitution d'un pôle parisien de santé environnementale dont le BSEH sera partie prenante permettra de fédérer ce réseau d'acteurs élargi.

Cette stratégie de pôle/réseau doit aussi pouvoir s'ouvrir aux Parisien-ne-s et s'incarner physiquement dans un lieu. Point d'ancrage de la santé environnementale sur le territoire parisien, cet espace mixte sera à la fois centre de ressources pour les Parisien-ne-s, incubateur d'initiatives privées ou publiques mobilisées sur des thématiques de santé environnementale (entreprises, startups, projets de R&D, projet associatifs, ...), et centre de conseil et d'accompagnement de projets.

Objectifs

Pôle/Réseau parisien de santé environnementale

- Rapprocher des intervenants d'horizons différents (scientifiques, entrepreneurs, BSEH, acteurs associatifs) et favoriser la mise en synergie de leurs projets ;
- Soutenir l'innovation et la promotion des acteurs économiques :
 - Soutenir les acteurs de l'économie de la santé environnementale pour favoriser l'émergence de ce secteur et susciter l'innovation ;
 - Développer des outils participatifs innovants permettant l'appropriation concrète des enjeux de santé environnementale par les parisiens et les parisiennes, notamment des applications numériques et des cartes interactives/sensorielles ;
- Animer une démarche mobilisatrice sur la santé environnementale à l'échelle de Paris (impulsion et coordination de projets et de campagnes) en lien avec la fiche 8 «Co-construire une culture de la santé environnementale (diagnostic et soutien aux associations)» ;
- A terme, implanter le pôle de santé environnementale sur un lieu unique pour renforcer la lisibilité et l'accès à ce lieu ressource pour l'ensemble des acteurs professionnels, associatifs et habitants.

Contenu de l'action

- Présenter une stratégie de mobilisation des parties prenantes ;
- Valoriser et soutenir l'émergence des acteurs économiques de la santé environnementale (recensement des initiatives parisiennes et franciliennes dans le domaine et mise en visibilité) ;
- Mettre en œuvre le projet de Pôle/ réseau de santé environnementale en lien avec un ensemble élargi de parties prenantes ;
- Lancer un Appel à Projet d'Expérimentation relatif aux 8 enjeux de santé environnementale identifiés par le groupe d'experts afin que puissent être déployées des solutions, dans les sites déjà identifiés comme problématiques au regard de ces enjeux ;
- Lancer un data challenge (fiche-action n° 3 PPSE).

Acteurs

- Pilote: DDEEES
- Partenaires: DASES, Mission VIDA, DU, DJS, DFPE, DASCO, La Paillasse (Dirtlab), Paris&Co, Start-up, INRIA...

Calendrier

- 2016:
 - Benchmark des solutions existantes autour des 8 enjeux du Plan.
 - Déploiement de ces solutions.
 - Éventuelle définition du cahier des charges de l'Appel à Projet (AAP).
 - d'Expérimentation si les solutions à disposition ne sont pas satisfaisantes et lancement de l'AAP.
 - Mise en place du groupe de liaison d'un réseau entreprises-administrations-associations.
- 2017/2018:
 - Poursuite du déploiement des solutions sélectionnées.
 - Étude de faisabilité d'un lieu unique.



Développer l'expertise du Service parisien de santé environnementale (SPSE)

Contexte

La Ville de Paris a conduit historiquement une action reconnue dans le champ de la santé environnementale et de l'hygiène, au travers de ses laboratoires (Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris, Laboratoire d'étude des particules inhalées) et de son Service municipal des actions de salubrité et d'hygiène). Ces structures ont été rassemblées en 2008 au sein du Bureau de la santé environnementale et de l'hygiène de la DASES. Les périmètres et modalités d'intervention de la Ville dans le champ de la santé environnementale doivent être adaptés afin de relever le défi de la mise en œuvre du Plan Parisien de Santé Environnementale et de positionner plus explicitement le BSEH comme pilier de la mise en œuvre du PPSE. Cette démarche a abouti à la création du Service parisien de santé environnementale (SPSE) en septembre 2016. Le renforcement de l'expertise de ce service doit être poursuivi.

Objectifs

- Mieux répondre aux besoins de la Ville
 - en recentrant le rôle des laboratoires sur des programmes de contrôle ciblés, sur l'investigation des situations complexes et sur la réponse à l'urgence
 - en développant de nouvelles fonctions de conseil stratégique, de recherche, de capitalisation des données, d'éducation à la santé environnementale
- Mieux répondre aux besoins des Parisiens en développant des services directs ciblés sur de forts besoins médicaux ou sociaux
- Intégrer le SPSE dans le pôle de santé environnementale de Paris
- Maintenir et développer l'excellence en développant la recherche et en se positionnant comme une structure de référence

Contenu de l'action

- Mettre en place une cellule de pilotage des évaluations d'impact sur la santé ;
- Mettre en place une cellule de coordination de l'observation en santé environnementale ;
- Développer des compétences dans les domaines de l'éducation à la santé et de la formation professionnelle
- Mettre en place des nouvelles méthodes et nouveaux programmes d'analyse des polluants, notamment les perturbateurs endocriniens et les nanoparticules ;

- Développer l'activité de conseil médical en environnement intérieur sur prescription médicale ;
- Renforcer l'expertise scientifique sur les risques liés à la faune, en particulier les rongeurs et les insectes et sur les modes de lutte contre ceux-ci dans une perspective de protection de l'environnement;
- Réorganiser les différents services en renforçant leur intégration au sein d'une structure unique

Acteurs

- Pilote : DASES
- Partenaires : DRH, DFA, DEVE, DPE, DFPE, DASCO, DVD, DJS, DU, DPA, DLH, DAC...

Calendrier prévisionnel

- 2016 :
Mise en œuvre de la réorganisation du BSEH en SPSE
- 2016-2018 :
Adaptation des formations et des compétences
Mise en œuvre des nouveaux programmes d'analyse au fur et à mesure de la réalisation des investissements nécessaires



Fiche
Action 12

Santé environnementale par l'alimentation durable

Contexte

Le Conseil de Paris a adopté un nouveau plan alimentation durable en juin 2015 avec un objectif ambitieux de porter à 50% la part d'alimentation durable (AB, Label Rouge, pêche durable) servie dans ses restaurants collectifs d'ici 2020. Depuis 2015, avec la signature du Pacte de Milan, la Ville s'engage à mettre en œuvre une stratégie pour une alimentation durable pour l'ensemble du territoire et de tous ses acteurs dès 2018. Les objectifs du plan alimentation durable et de la stratégie rejoignent ceux du PPSE qui vise à éliminer de l'environnement de vie des Parisien.ne.s la présence des facteurs chimiques et microbiologiques néfastes pour la santé. En matière d'alimentation, il s'agit à la fois de veiller à l'innocuité des repas servis par la Ville, de contribuer au travail mené sur la qualité de l'eau de ville et de mener des actions de sensibilisation de la population et des professionnels. Les enjeux liés aux effets des traitements phyto-sanitaires et notamment de la présence de pesticides et d'éléments nocifs pour la santé sont au cœur de cette fiche-action.

Objectifs

- Promouvoir les choix permettant une synergie entre les objectifs de santé et les objectifs de développement durable.
- Favoriser l'accès de tous aux produits d'alimentation biologique et contribuer au développement de cette filière d'alimentation durable qui exclut le recours aux pesticides de synthèse.
- Favoriser l'accès des Parisien.ne.s, en particulier les populations les plus démunies, à une alimentation saine, fraîche et équilibrée.
- Préserver et améliorer la qualité de l'eau de ville alimentant Paris, afin d'assurer la sécurité sanitaire des consommateurs et de renforcer leur information sur les enjeux sanitaires associés.

Contenu de l'action

- En lien avec le plan alimentation durable et la stratégie de Paris pour une alimentation durable, promouvoir l'achat de produits issus de modes de production agricoles responsables qui contribuent à l'élimination des pesticides et des engrais chimiques.
- Inciter les restaurateurs de la restauration collective et hors foyers à suivre les engagements du Conseil de Paris pour atteindre dans les menus : 0 OGM, 0 huile de palme, 100% d'œufs de poules élevées en plein air et pour réduire de 20% la part carnée servie.
- Participer à la structuration des filières agro-alimentaires biologiques locales notamment via l'acquisition par Eau de Paris de parcelles implantées sur des aires de captages d'eau, l'installation de producteurs bio, et le soutien à la conversion à l'agriculture biologique des producteurs déjà en activité.

- Développer des actions de sensibilisation à la qualité alimentaire et aux enjeux de contamination des aliments par les pesticides et les engrais chimiques en ciblant différents publics, notamment les plus fragiles.
- Déterminer les suites à donner à l'étude Potagers Expérimentaux (POTEX) d'analyse des risques liés à la qualité des sols et de l'air dans les jardins partagés, dans le cadre du développement de l'agriculture urbaine.

Acteurs

- Pilote : DEVE
- Partenaires : DASES (SPSE, PSN), DFPE, DASCO, CASVP, DRH, DICOM, Eau de Paris

Calendrier

- 2017-2020
Poursuite des actions du Plan alimentation durable sur les 1 300 restaurants collectifs municipaux et départementaux.
- 2018
Lancement des actions de la Stratégie de Paris pour une alimentation durable pour l'accès de tous les Parisien.ne.s à une alimentation durable et saine.



Intégrer les objectifs de santé environnementale dans la commande publique

Contexte

En 2014, 51 % des marchés publics de l'administration parisienne contiennent une clause et/ou un critère environnemental, contre 26 % en 2010.

Les principales clauses ou critères insérées dans ces marchés concernent :

1. Les labels (77 % des marchés de fournitures) ;
2. Les chantiers propres (88 % des marchés de travaux) ;
3. La clause « véhicule propre » lors des livraisons ;
4. L'éco conduite ;
5. L'absence de produits toxiques ou nocifs pour la santé et l'environnement ;
6. L'optimisation des commandes et livraisons ;
7. La réduction des emballages et la valorisation en fin de vie.

Pour accompagner les donneurs d'ordre des différentes directions de la Ville, un premier Guide des achats environnementaux a été élaboré en 2009, contenant une vingtaine de fiches relatives notamment, aux matériaux de rénovation, aux mobiliers, aux matériaux et produits plastiques, plantes et produits horticulteurs, aux denrées alimentaires, aux produits de nettoyage. Le Réseau Innovation mis en place au sein de l'administration parisienne a pour mission de faire connaître les solutions et produits innovants des entreprises aux prescripteurs dans les directions et aux acheteurs de la sous-direction des achats.

Ce travail de prise en compte des considérations de santé environnementale (notamment les composés organiques volatils (COV), les effets cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) et perturbateurs endocriniens (PE) dans la commande publique bénéficiera de l'appui de l'expertise du BSEH.

Objectifs

- éliminer à terme les achats de la Ville comportant des substances toxiques ou nocives pour la santé et l'environnement.
- En particulier, poursuivre les démarches d'élimination des achats des COV, CMR et PE.

Contenu de l'action

- Accompagner l'actualisation du guide des achats au regard de considérations en santé environnementale et de mises à jour en la matière, notamment améliorer la procédure d'exclusion des produits chimiques classés nocifs pour la santé ;
- Accompagner au long cours le Bureau supports et techniques d'achat de la DFA, à l'aide d'un comité de suivi ad hoc ;
- Participer aux travaux du Réseau Innovation et l'alimenter en références santé environnementale.

Acteurs

- Pilote : DFA - BSTA
- Partenaires : BSEH-SDS, Cabinet de C. Blauel, toutes les directions de la Ville.

Calendrier: en cours



Gérer les établissements de la Ville de façon exemplaire

Contexte

De nombreux établissements parisiens recevant du public (ERP) accueillent une population dite sensible : crèches, écoles maternelle-primaire, établissements hospitaliers, hébergements pour personnes âgées. Concernant ses bâtiments, la Ville de Paris mène depuis plus de 10 ans en lien avec sa politique de commande publique un ensemble de démarches d'amélioration continue des liens entre santé et bâtiments accueillant du public.

La connaissance des problématiques locales s'est progressivement développée et continue d'être documentée. La mobilisation sur ces sujets se poursuit autour des enjeux liés aux matériaux, à la qualité de l'air intérieur et une attention croissante est accordée aux enjeux liés aux pics de pollution autour des bonnes pratiques à déployer lors de la survenue de ces épisodes très pénalisants pour la population générale et pour les publics sensibles. L'attention à porter à la qualité de l'air intérieur dans les ERP est d'autant plus nécessaire au regard de la proportion d'établissements implantés à moins de 40m d'une voie à grande circulation (40 000 personnes sensibles concernées en Île-de-France dont 75 à 80 % à Paris - cf étude Airparif 2006 et avis expert du Plan)

Pour approfondir ces démarches, la ville conservera une position proactive affirmée en matière d'élimination des composés organiques volatiles (COV), effets cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) et perturbateurs endocriniens (PE) de l'air intérieur de ses bâtiments conformément aux préconisations de la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. Elle déploiera également un ensemble de bonnes pratiques concernant les contaminants biologiques de l'air intérieur.

Enfin, des démarches doivent également être poursuivies concernant les impacts des chantiers municipaux sur les quartiers d'implantation et la sensibilisation des personnels aux enjeux de santé environnementale.

Objectifs

- Déployer un processus d'amélioration continue des démarches déjà lancées en matière de qualité de l'air intérieur.
- Permettre l'expression des usagers.
- Intégrer les objectifs de la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens.

Contenu de l'action

- Poursuivre les démarches de collecte de données relatives à la qualité de l'air intérieur dans les ERP accueillant des publics sensibles :
 - mesure de la qualité de l'air intérieur dans les écoles et crèches ainsi que les campagnes de diagnostic ondes électromagnétiques et pollution des sols (LHVP/DASCO/AEU);
 - Actualiser l'étude menée par Airparif en 2012 sur l'exposition à la pollution atmosphérique des ERP accueillant des publics sensibles;
- Modéliser l'information et les procédures dans ces ERP en cas de dépassement des seuils réglementaires et de pics de pollution;
- Poursuivre les efforts dans le choix des matériaux du bâti, du mobilier, produits (en lien avec fiche-action n° 15 et l'intégration d'objectifs de santé dans les critères de commande publique);
- Prévoir des interventions pédagogiques à l'attention des personnels et des publics lorsque des travaux sont effectués dans un établissement (de rénovation thermique, de réduction des nuisances...) à l'aide d'affichage, de réunions, ainsi qu'un dispositif permettant de recueillir et prendre en charge les questions posées par les parents et les personnels lorsque des travaux sont effectués dans un établissement ou lorsqu'un chantier est lancé à proximité d'une école ou d'une crèche (le simple respect de la réglementation ne permettant pas toujours d'apaiser les inquiétudes);
- Modéliser une procédure permettant le repérage systématique de la qualité du sol pour les établissements ne déposant pas de permis de construire (type micro crèche), par exemple l'obligation d'obtenir un avis positif d'implantation de l'ARS ou de la DU pour ces tous petits établissements;
- Poursuivre le suivi régulier de la qualité de l'eau (prévention des légionnelles notamment);
- Sensibiliser les équipes municipales à la nécessité d'aérer et ventiler les espaces de vie des publics comme des agents afin de résoudre les problèmes de confinement;
- Poursuivre la mobilisation face aux moisissures : conception des bâtiments et choix des matériaux, défaut d'étanchéité, effectivité de la ventilation; sensibilisation sur l'usage et l'entretien du bâtiment (aération des locaux, signalement des fuites, ...).
- Poursuivre la prévention de l'exposition au plomb des jeunes enfants.

Acteurs

- Pilote : DFPE
- Partenaires : DASES, DASCO, DFPE, DEVE, DPA, APHP, CASVP, DJS, Eau de Paris

Calendrier

- 2016 :
Mise en place d'un groupe de travail en vue de l'harmonisation des procédures de sensibilisation et d'information auprès des agents et des publics de ces ERP.
Début de capitalisation des données liées à ces ERP.
- 2017 - 2018 :
Poursuite des actions.



Progresser encore dans la protection de la santé des personnels de la Ville

Contexte

La Ville de Paris conduit de nombreuses actions en matière de sécurité, de prévention et de protection de la santé au travail. La lutte contre la pénibilité est un enjeu majeur qui s'inscrit dans une politique globale d'amélioration des conditions de travail, de développement des compétences et des potentiels. Cet effort doit être poursuivi et renforcé : le développement de la santé à travers l'amélioration des environnements de travail constitue un enjeu important du plan parisien de santé environnementale. La volonté d'exemplarité de la Ville affirmée dans ce plan doit bien entendu s'appliquer à la protection de ses propres agents.

Objectif : Intégrer dans les actions de prévention de la Ville les enjeux de santé posés par les pathologies liées à l'environnement. Ceci implique la connaissance des expositions et la capacité à mettre en place des plans d'actions.

Contenu de l'action

- Prévenir les cancers en relation avec des expositions environnementales :
 - Prévenir les cancers liés à l'amiante ;
 - Poursuivre le suivi instauré en médecine de Prévention ;
 - Disposer systématiquement de la fiche d'exposition ;
 - Promouvoir le suivi post-professionnel ;
 - Prévenir les cancers liés aux poussières de bois ;
 - Poursuivre le suivi instauré en Médecine de Prévention ;
 - Poursuivre les campagnes de mesurage, conformément à la réglementation, dans les menuiseries ;
 - Prévenir les cancers liés aux produits chimiques ;
 - Dimensionner et passer un marché de métrologie visant à effectuer les mesures de VLEP identifiées par le logiciel CLARICE ;

- Agir pour une meilleure qualité de l'environnement :
 - Qualité de l'air intérieur ;
 - Mesures dans les locaux administratifs ;
 - Marché de contrôle des ventilations ;
 - Qualité de l'air extérieur ;
 - Diffuser l'information sur les pics de pollution aux directions ;
 - Réduire les expositions liées aux contaminations environnementales des sols ;
 - Protéger les agents en matière de nuisances sonores ;
 - A intégrer dans les établissements, notamment les écoles, en cours de construction ;
 - Mettre en place notamment dans les écoles existantes les mesures visant à réduire les nuisances sonores ;
 - Poursuivre les efforts en matière de protection des agents exposés à des niveaux de bruit élevés (voirie, ateliers de menuiserie...);
 - Protéger les agents contre les substances nocives contenues dans les produits de consommation (rejoint la fiche alimentation durable) ;
- Développer la connaissance de l'état de santé des agents, tant en terme de santé au travail que de santé publique et de santé environnementale.



Fiche
Action 16

Promouvoir la santé en développant la biodiversité

Contexte

L'espace urbain abrite des écosystèmes où de nombreuses espèces animales et végétales vivent à proximité des citoyens. Ces derniers indiquent de manière répétée dans les enquêtes qu'ils apprécient le contact avec la nature et qu'ils souhaitent son développement. La Ville de Paris a d'ailleurs initié une politique de développement de la biodiversité. Celle-ci entraîne des bénéfices sanitaires multiples : elle entraîne l'extension d'espaces favorables à la promenade, aux activités sportives, et favorise donc l'activité physique ; elle facilite le jardinage et l'agriculture urbaine, ce qui permet à ses adeptes d'accéder à une alimentation plus équilibrée ; elle offre des espaces sans circulation de véhicules à moteur, donc éloignés de l'émission des polluants et du bruit d'origine automobile ; la végétalisation contribue à la réduction de l'îlot de chaleur urbain ; enfin le contact avec la nature contribue au bien être qui est la définition même de la santé selon l'OMS.

Cependant, il faut veiller à développer la présence de la nature en ville en privilégiant les espèces végétales les moins émissives de pollens allergisants et en favorisant dans toute la mesure du possible les biotopes les moins favorables aux espèces animales nuisantes.

Les citoyens doivent également être formés au bon usage de la nature en ville, afin qu'ils contribuent à la prévention des problèmes sanitaires et qu'ils ne passent d'une appréciation positive de la nature à des phénomènes de rejets lorsque celle-ci ne se conforme pas à l'image qu'ils s'en font.

Objectifs

- Réduire les sources de pollens allergisants par une communication ciblée
- Renforcer le dispositif de surveillance pollinique et l'information des Parisiens
- Empêcher les proliférations de rats
- Retarder l'implantation du moustique tigre *Aedes albopictus* sur le territoire parisien
- Contrôler la transmission de cas autochtones d'arboviroses : dengue, chikungunya et Zika
- Prévenir l'occurrence de cas autochtones de maladie de Lyme
- Prévenir la survenue d'inquiétudes collectives qui conduiraient une partie de la population à réclamer des mesures défavorables au développement de la biodiversité (réintroduction de l'usage des biocides dans les jardins en cas d'épidémie d'arbovirose par exemple)
- Evaluer l'impact global de la nature en ville sur la santé

Contenu de l'action

- Concernant les pollens :
 - Rédiger avec le RNSA un guide de recommandations sur le choix des espèces végétales, à l'usage des aménageurs et gestionnaires d'espaces verts Poursuivre la surveillance pollinique et étudier la faisabilité de la création d'un pollinarium pour l'information des grands allergiques
 - Créer un sentier pollinier dans un but éducatif
- Concernant les rats : mettre en œuvre les 16 actions prévues dans le plan de lutte contre les rongeurs, et en priorité :
 - Adapter les conteneurs à ordures et les composteurs pour les rendre inaccessibles aux rats

- Développer la surveillance des sites et organiser le signalement en amont de toute menace d'infestation massive ; Mettre en place un système interne d'information géographique de suivi de la présence de rats et des actions en cours
- Mettre en œuvre le protocole de dératisation en cas d'infestation massive sur un parc/square/jardin public
- Communiquer auprès du public pour l'inciter à adopter des comportements adaptés afin d'assurer un espace public propre. Sensibiliser le public contre les incivilités, le nourrissage et l'abandon des déchets hors des conteneurs
- Mettre en place un dispositif spécifique pour contrôler les actions de nourrissage spontané ou organisé (destiné le plus souvent aux pigeons et aux chats, mais qui profite aux rats)
- Concernant les moustiques :
 - Communiquer auprès du public afin de le sensibiliser au risque moustique et de l'éduquer aux comportements de prévention. Cette activité devra être mise en place avec l'aide de la DICOM. Elle tiendra compte de la typologie de l'espace urbain et des usages de l'eau : Habitat individuel, Habitat collectif, Voirie et espaces publics non bâtis, Bâtis non résidentiels et friches urbaines, Cimetières, Installations portuaires...
 - Obtenir l'application effective des articles du Règlement sanitaire départemental de Paris concernant les moustiques
 - Renforcer l'intégration de cette problématique dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) et à plus long terme son intégration dans l'espace urbain Assurer une surveillance entomologique (passive et active)
 - Identifier les « meilleures pratiques possibles » pour lutter contre les moustiques
 - Conduire des opérations de réduction des risques à la source : suivi, destruction et contrôle des gîtes larvaires potentiels ou avérés.
 - Former les personnels existants notamment au repérage et au traitement mécanique voire insecticide des gîtes larvaires.
 - Préparer la mobilisation de moyens humains qualifiés, et de matériels dédiés, qui seront déployés dès les premières détections d'*Aedes albopictus* sur le territoire.
- Concernant les tiques :
 - Communiquer auprès du public afin de le sensibiliser au risque tique et de l'éduquer aux comportements de prévention

Acteurs

- Pilote : DASES
- Partenaires : DEVE, DPE, DPSP, DICOM, DDCT, DASCO, Associations (RNSA, LPO, France-Lyme, AERHO, CDR, Mairies d'arrondissement (jardins partagés)

Calendrier

- 2017 :
 - Groupe de travail DEVE/DASES sur les pollens allergisants, cadrage du projet pollinarium / sentier pollinier
 - Mise en œuvre du plan de lutte contre les rongeurs
 - Groupe de travail DEVE/DPE/DICOM/Mairies/DASES : sensibiliser, communiquer, informer sur les comportements à adopter pour prévenir et retarder l'installation d'*Aedes albopictus*
- 2018 :
 - Diffusion du guide de recommandations sur le choix des espèces végétales, choix du site et création du sentier pollinier
 - Mise en place et diffusion d'outils pédagogiques de prévention contre les moustiques
 - Travail sur l'application du Règlement Sanitaire Départemental (RSD)



Lexique

- ▶ **COV** : Composés organiques volatils (ou semi-volatils)
- ▶ **PE** : Perturbateurs endocriniens
- ▶ **CMR** : Cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques
- ▶ **Airparif** : Agence de la qualité de l'air en Ile-de-France
- ▶ **Bruitparif** : Agence du bruit en Ile-de-France
- ▶ **Naturepartif** : Agence pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France
- ▶ **ANSES** : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
- ▶ **APUR** : Atelier parisien d'urbanisme
- ▶ **ARS** : Agence régionale de santé
- ▶ **BRGM** : Bureau de recherches géologiques et minières
- ▶ **Cire** : Cellule de l'InVS en région
- ▶ **EHESP** : Écoles des hautes études en santé publique
- ▶ **INSERM** : Institut national de la santé et de la recherche médicale
- ▶ **InVS** : Institut national de veille sanitaire
- ▶ **INPES** : Institut national de prévention et d'éducation à la santé
- ▶ **ORS** : Observatoire régional de santé
- ▶ **OQAI** : Observatoire de la qualité de l'air intérieur
- ▶ **ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- ▶ **INRIA** : Institut national de recherche en informatique et en automatique
- ▶ **AP-HP** : Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
- ▶ **CPAM** : Caisse primaire d'assurance maladie
- ▶ **DMG** : Départements de médecine générale
- ▶ **ASV** : Ateliers santé ville
- ▶ **CLS** : Conseils locaux de santé
- ▶ **MSP** : Maison de santé Paris
- ▶ **CMEI** : Conseiller médical en environnement intérieur (Services de la Ville de Paris)

Remerciements pour leur participation active à l'élaboration concertée du plan de santé environnemental aux :

Membres du Comité de pilotage et aux élus de Paris ayant contribué aux réflexions des groupes de travail

Référents des groupes de travail

Yorghos Remvikos, professeur de santé environnementale à l'Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.
 Stéphen Kerckhove, délégué général d'Agir pour l'environnement.
 Jean-Nicolas Ormsby, Directeur adjoint à la direction de l'évaluation des risques de l'Anses.
 Georges Salines, Directeur du Bureau de santé environnementale et d'hygiène de la Ville de Paris.
 Michel Riottot, ancien président de France nature environnement Ile-de-France.
 Laurent El Ghazi, Président de l'association « Élus, santé publique et territoires ».
 Marianne Auffret, adjointe à la Maire du 14ème en charge de l'urbanisme, des grands projets d'aménagement et de la santé.
 Olivier Chrétien, responsable de la division impacts santé-environnement à l'Agence d'écologie urbaine (DEVE, Ville de Paris).
 Valérie Domeneghetty, référente santé-environnement de WECF en Ile-de-France.
 Vincent Perrot, président de la CLCV (association de défense des consommateurs et usagers) Paris et animateur "santé" de l'association au national.
 Sylvain Raifaud, adjoint au Maire du 10ème arrondissement, chargé de la démocratie locale et du budget participatif, de la vie associative et des espaces verts.

Experts

Lionel Charles, chercheur en sciences sociales au laboratoire Fractal.
 André Cicollela, Président de Réseau Environnement Santé.
 Suzanne Déoux, Medico conseil et formation, Docteur en médecine master risques en santé dans l'environnement bâti, Présidente de « bâtiment santé plus », Organisatrice du colloque « les défis bâtiments & santé ».
 Robert Garnier, responsable du centre d'information toxicologique de l'hôpital Fernand Widal.
 Eloi Laurent, économiste sénior et conseiller scientifique à l'OFCE, maître de conférence à Sciences-Po.
 Albert Levy, architecte et chercheur au laboratoire LAVUE.
 Isabelle Momas, professeure de santé publique à Paris-Descartes.
 Francelyne Marano, présidente de la Société française de santé environnementale.
 Jérôme Monnet, chercheur au Lab'Urba à l'Institut d'urbanisme de Créteil.
 Jean-Nicolas Ormsby, Directeur adjoint à la direction de l'évaluation des risques de l'Anses.
 Thuong Nhan Pham thi, Pneumo-pédiatre et allergeo-pédiatre à l'Hôpital Necker.
 Yorghos Remvikos, professeur de santé environnementale à l'Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.
 Gérard Salem, Professeur géographe de la santé, université Paris 10 Nanterre.
 Georges Salines, Directeur du Bureau de santé environnementale et d'hygiène de la Ville de Paris.
 Zoe Vaillant professeure géographe de la santé, Université Paris 10 Nanterre.
 Denis Zmirou, président de la Commission spécialisée Risques liés à l'environnement au Haut conseil de santé publique, professeur à l'université de Lorraine (Faculté de médecine de Nancy) et directeur du département Santé-Environnement-Travail et Génie sanitaire de l'École des hautes études en santé publique de Rennes.

Organismes partenaires et associations ayant contribué à la démarche

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)
 Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France
 Délégation territoriale parisienne de l'ARS
 Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) Ile-de-France
 Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Ile-de-France (DRIEE)
 Institut national de veille sanitaire (INVS) – Cire Ile-de-France/Champagne Ardenne
 Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)
 Observatoire régional de santé (ORS)
 Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI)
 Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU)
 Paris Batignolles Aménagement
 Atelier parisien d'urbanisme (APUR)
 Airparif
 Bruitparif
 Natureparif
 Mutualité française Ile-de-France
 Semavip

Association Asthme et Allergies
 Association de défense des consommateurs et usagers CLCV- Ile-de-France
 Association des Cités
 Association française des victimes du saturnisme (AFVS)
 Association pour la prévention de la pollution atmosphérique (APPA)
 Avicenn
 Bioconsommacteurs
 Collectif Vigilance Franklin
 Fédération des PACT
 France nature environnement (FNE) Ile-de-France
 Générations Cobayes
 Générations Futures
 Graine Ile-de-France
 Institut Renaudot
 Les Ateliers Durables
 Les Périphériques vous parlent
 Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA)
 Respire
 Robin des Toits
 Rue de l'avenir
 WECF

MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE,
DE L'ENFANCE ET DE LA SANTÉ
SOUS-DIRECTION DE LA SANTÉ

TOUTE L'INFO
au **3975*** et
sur **PARIS.FR**

*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur